ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Procès-verbal du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 JANVIER 2019

Le trente janvier deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, à la salle de la Citadelle du Château d'Oléron, Monsieur Pascal Massicot ouvre la séance du conseil, constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs. Monsieur Grégory Gendre est désigné secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 24 janvier 2019
Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2019
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 24
Nombre de votants : 30

Présents : ABGRAL Yvette, AUSSANT Émilie (pouvoir de P.ROBILLARD), BENITO GARCIA Richard, CHARLES Marie (pouvoir de D.SOLAS), CHARTIER Annie, COULON Jean-Claude, DASSIÉ Michel (pouvoir de C.BLANCHARD), DIAS-GORICHON Marie-Anne, GENDRE Grégory, GUILBERT Éric, HUMBERT Micheline, INSERGUET Nicole, JOUTEUX Françoise, MASSÉ Jean-Michel, MASSÉ SAULAY Françoise (pouvoir de S.FROUGIER), MASSICOT Pascal, MORANDEAU Yannick, PARENT Michel, PROUST Éric, ROUMEGOUS Jim (pouvoir de L.SOURBIER), SACHOT Joseph, SELLIER MARLIN Marie-Claude, SUEUR Christophe (pouvoir de JY. LIVENAIS), VITET Françoise

Excusés : BLANCHARD Chantal (pouvoir à M.DASSIÉ), BOHEC Christine, BLÉMON Jean-Claude, DELSUC Gérard, FROUGIER Sylvie (pouvoir à F.MASSE SAULAY), LEMAITRE Patrick, LIVENAIS Jean-Yves (pouvoir à C.SUEUR), ROBILLARD Patrice (pouvoir E. AUSSANT), SOLAS Dominique (pouvoir à M.CHARLES), SOURBIER Line (pouvoir à J.ROUMEGOUS), VILLA Philippe

Participaient également : M.HUGHES Directeur général des services, Mme DUSSOUTRAS secrétaire administrative

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 DECEMBRE 2018 2

2. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE 3

3. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT 4

4. LISTE DES MARCHES 2018 6

5. TEPOS MOBILITÉ - AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE : ATTRIBUTAITON DES AIDES 7

6. DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE 8

7. CDC – ANIMATION DU PAPI POUR L'ANNEE 2019 8

8. GEMAPI – ELABORATION DE LA STRATEGIE MARAIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON – OLERON 21 10

9. GEMAPI – ETUDE POUR LE CONFORTEMENT DU COUDE DE L'AIGUILLE SUR LE CHENAL DE LA PERROTINE – OLERON 21 ..10

10. OLERON QUALITE LITTORAL – PROGRAMME D'ETUDES PROJET-EXECUTION POUR 4 SITES – OLERON 21 11

11. NUISIBLES –CONVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES - OLERON 21 12

12. ESPACES NATURELS –CONVENTION N°6 DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE MARENNES-OLERON – OLERON 21 13

13. DEPLACEMENTS - PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE CREATION D'ITINERAIRES CYCLABLES 2019- OLERON 21 14

14. CDC – PIG ET OPAH DE L'ILE D'OLERON - RATTACHEMENT DES CREDITS AU BUDGET 2019 17

15. CDC – SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : RATTACHEMENT AU BUDGET 2019 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES ET NON MANDATEES DANS LE CADRE DU PLH 18

16. CDC – OPAH/PIG - AMELIORATION DE L'HABITAT – RATTACHEMENT DES CREDITS AU BUDGET 2019 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET NON MANDATEES 18

17. CDC – DISPOSITIFS D'AIDES A L'HABITAT - VALIDATION DU REGLEMENT DES AIDES A L'HABITAT 2019 21

18. CDC – SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE N°2 (2019-2013) 23

19. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 24

20. ENFANCE JEUNESSE – DEROGATION HORAIRES SEJOURS EXTERIEURS 28

21. ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION 17 29

22. FONDS DE CONCOURS 2018 A REPORTER EN 2019 30

23. ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE 30

24. SUBVENTIONS 2018 A REPORTER EN 2019 31

25. ENGAGEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES 2019 - AUTRES 31

26. CDC – APPLICATION DE PENALITE SUR MARCHE LIVRAISON D'UN VEHICULE 33

27. ROD – MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE 33

28. ROD – ETUDE POUR LA VALORISATION DE LA FRACTION LIGNEUSE DES DECHETS VEGETAUX EN COMBUSTIBLE 36

29. ROD – VENTE DE COMPOST : TARIF DE DESTOCKAGE 2019 37

30. RMPIO –MAISON ECO-PAYSANNE – ADHESION ASSOCIATION TWIZA 38

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 DECEMBRE 2018

Monsieur Massicot signale que les délibérations n°19, 21, 22 et 23 du procès-verbal du 19 décembre 2018 ont été corrigées pour tenir compte de la délibération n°2 du même conseil approuvant le dispositif Oléron 21. Il précise que la délibération n°8 présentée ce jour est donc retirée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pas d'observation.

2. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire du 7 juillet 2015 a délégué au bureau communautaire certaines attributions. Conformément à la réglementation, **le Président informe le conseil des délibérations prises pour l'exercice de cette délégation d'avril à novembre 2018 :**

Date de la décision	N° de l'acte	Objet
11/04/2018	BC110418_5	RMPIO - TARIF PRODUITS DERIVES VENDUS DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
11/04/2018	BC110418_4	RMPIO - DEPOT D'OUVRAGES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
11/04/2018	BC110418_3	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES
11/04/2018	BC110418_2	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - MAISON DES ENTREPRISES - COMPLEMENTS DE TARIF DES LOCAUX ET DES PRESTATIONS
11/04/2018	BC110418_1	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION DE TERRAIN PAR RETROCESSION SAFER
25/04/2018	BC250418_2	TARIFS DES SITES DE LA RMPIO
25/04/2018	BC250418_1	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE - VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES
30/05/2018	BC300518_3	RMPIO - TARIF PRODUITS DERIVES VENDUS DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
30/05/2018	BC300518_2	RMPIO - DEPOT D'OUVRAGES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
30/05/2018	BC300518_1	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES
30/05/2018	BC300518_4	TEPOS - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET EUROPEEN INTERREG
27/06/2018	BC270618_4	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS PAR RETROCESSION SAFER
27/06/2018	BC270618_3	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES
27/06/2018	BC270618_2BIS	RMPIO - TARIFS DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
27/06/2018	BC270618_2	RMPIO - TARIFS 2019
27/06/2018	BC270618_1	RMPIO - DEPOT D'OUVRAGES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
29/08/2018	BC290818_6GG	6GG- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - consorts PERROCHEAU
29/08/2018	BC290818_6FF	6FF- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Marcelle NADREAU
29/08/2018	BC290818_6EE	6EE- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - consorts DAVID
29/08/2018	BC290818_6DD	6DD- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - consorts CORNEREAU
29/08/2018	BC290818_6CC	6CC- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Michel PATOIZEAU
29/08/2018	BC290818_6BB	6BB- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Liliane DUMONT
29/08/2018	BC290818_6AA	6AA- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - consorts NADREAU
29/08/2018	BC290818_6Z	6Z- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Geneviève ARDUANY
29/08/2018	BC290818_6Y	6Y- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Ginette BON
29/08/2018	BC290818_6X	6X- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - consorts VERRE
29/08/2018	BC290818_6W	6W- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Robert GABORIAU.
29/08/2018	BC290818_6V	6V- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - consorts ROBERT
29/08/2018	BC290818_6U	6U- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Hélène PHILIPPOT
29/08/2018	BC290818_6T	6T- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Jacqueline CHEVALIER
29/08/2018	BC290818_6S	6S- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - consorts TARDY
29/08/2018	BC290818_6R	6R- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - consorts GENEZAI.

Date de la décision	N° de l'acte	Objet
29/08/2018	BC290818_6Q	6Q- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Jacques FAUX
29/08/2018	BC290818_6P	6P- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Gisèle FONTAINE
29/08/2018	BC290818_6O	6 O- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Marie SAYEG
29/08/2018	BC290818_6N	6N- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Jean-Luc MORIN
29/08/2018	BC290818_6M	6M- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Marc GOMBEAUD
29/08/2018	BC290818_6L	6L- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Gilles GUYONNEAU.
29/08/2018	BC290818_6K	6K- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Georges FAUX
29/08/2018	BC290818_6J	6 J- AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Evelyne ROBIN
29/08/2018	BC290818_6I	6 I - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Marie WEIKL.
29/08/2018	BC290818_6H	6H - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Pierre CELERIER.
29/08/2018	BC290818_6G	6G - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Catherine RATOUIT
29/08/2018	BC290818_6F	6F - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Emile MENARD
29/08/2018	BC290818_6E	6E - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - consorts GAUTHIER
29/08/2018	BC290818_6D	6D - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - Josette GAUTHIER
29/08/2018	BC290818_6C	6C - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - STEPHAN GAURIER
29/08/2018	BC290818_6B	6B - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - GISELE LAIDET
29/08/2018	BC290818_6A	6A - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS - COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON.
29/08/2018	BC290818_5B	5B PLAN VELO 3 - ROUTE DES HUITRES - ACQUISITIONS DE TERRAINS - BELLVERT
29/08/2018	BC290818_5A	5A PLAN VELO 3 - ACQUISITIONS DE TERRAINS
29/08/2018	BC290818_4	4 AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION DE TERRAIN - BOUQUET
29/08/2018	BC290818_3	3- RMPIO - TARIF PRODUITS DERIVES VENDUS DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
29/08/2018	BC290818_2	2 - RMPIO - DEPOT D'OUVRAGES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
29/08/2018	BC290818_1	1- AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES
19/09/2018	BC190918_2C	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS GABORIAU
19/09/2018	BC190918_2B	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS MENARD
19/09/2018	BC190918_2A	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS GAURIER
19/09/2018	BC190918_1	VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES.
17/10/2018	BC171018_4	- AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES
17/10/2018	BC171018_3	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS consorts SOURBIER
17/10/2018	BC171018_2	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS SOURBIER
17/10/2018	BC171018_1	ACQUISITION TERRAIN MOUNIER.PDF
28/11/2018	BC281118_2	2 ACQUISITION CABIROL.
28/11/2018	BC281118_1	1 SUBVENTIONS HABITAT.

Pas d'observation.

3. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le conseil communautaire du 7 mai 2014 a délégué au Président certaines attributions. Conformément à la réglementation, **le Président informe le conseil des arrêtés pris pour l'exercice de cette délégation :**

Délégation n°6 : De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

Musée	
1A-2018	SOUPLET FONTENEAU mandataire
2A-2018	LOSSOUARN Julie mandataire suppléant
3A-2018	BAPPEL Chloé mandataire
4A-2018	BOUGNOTEAU Florence mandataire
5A-2018	LIBEROS Marie mandataire
6A-2018	DEJEAN Marie-Eve mandataire
Port des Salines	
1B-2018	BOUKAMEL Emmanuelle mandataire suppléant
2B-2018	MERCERON Lucie mandataire
3B-2018	FREMONT Marion mandataire
4B-2018	GUILBEAU Coraline mandataire
5B-2018	MERCERON Lucie mandataire
6b-2018	JARRI Emma mandataire
Maison Paysanne	
1C-2018	prolongation fermeture Maison Paysanne
2C-2018	Réouverture Maison Paysanne
3C-2018	Lucie WAELS régisseur- FREMONT Marion mandataire suppléant
4C-2018	BAPPEL Chloé mandataire
Maison des entreprises	
CDCn°1-2018	Nomination Sarah Montil régisseur
CDCn°2-2018	Modification paiement
CDCn°3-2018	Nomination Ambre MOURER MARINTHE régisseur
CDCn°4-2018	Nomination Thomas JUTANT régisseur
ROD	
Avenant1-2018	facturation produits aux professionnels et nouveaux dépôts
Gens du voyage	
AIRE1-2018	Modif montant de cautionnement

Délégation n°8 : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes.

date	Objet	Montant
	CDC ILE D'OLERON	
2018	Sinistre N°2017-16 Litige 2017215319X Recours Guy Marine	800,00
2018	Litige 2017218406C Recours Goelia Chq 7860368 - 09/07/2018	1 200,00
2018	Sinistre Dégats Lisses piste Les Allassins 07/02/2018, n°19-2016	1 396,80
2017	Sinistre dégat cloture piste Les Allassins - 27/11/2017 n°17-2017	997,20
	REGIE OLERON DECHETS	
2018	Déchetterie barrière Nicollin n° 2018150838 Q - 2018-1	2 126,40
2018	Ecopole Sinistre 06/11/2017 Pont Bascule 03/05/2018 n°cdc 2017-17	2 622,00
2018	Ecopole Sinistre 15/09/2017 Dommage éléc - 06/03/2018 n°cdc 2017-14	2 171,38
2018	Ecopole Sinistre DAB 16/10/2017 Barrière - 20/12/2017 n°cdc 2017-17	1 483,20

Délégation n°10 : De décider l'aliénation et des biens mobiliers jusqu'à 4 600€.

N°	Objet
Vente1-2018	Matériel apicole Valeur nette 353.40 €

Délégation n°12 : D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la CdC dans les actions intentées contre elle.

1 – 2018	Tribunal de Commerce de La Rochelle : choix avocat Mathière et Associés – Litige Guymarine (bail commercial)
2 – 2018	Tribunal de Grande Instance de La Rochelle : choix avocat Mathière et Associés – Litige Guymarine (bail commercial)
3 – 2018	Tribunal de Commerce de La Rochelle : choix avocat Mathière et Associés – Litige Guymarine (bail commercial) Tribunal Administratif : choix de Me Drouineau – litige sur carrière d'un agent.

Pas d'observation.

4. LISTE DES MARCHES 2018

Monsieur le Président informe le conseil communautaire des marchés passés durant l'année 2018, dont la liste est présentée ci-après :

Régie Oléron Déchets	**type marché**	**N°**	**Titulaire**	**code postal**	**montant HT**
transport et traitement du bois de classe B	service	ROD 2018-02	Seosse	17430	200 000
Fournitures Colonnes aériennes bois pour collecte des déchets	Fournitures	ROD 2018-03	SNN	26270	130 000
Traitement des déchets verts broyés	service	ROD 2018-04	SEDE	62000	200 000
Etude redevance Incitative	étude	ROD 2018-06	Environnement et Solution	44300	29 430
construction d'une plateforme gravat : travaux	travaux	ROD2018-07	Colas	17550	582 130
Exploit. Centre de Transfert Lot 2 (Lot 1 SIL) Transport des EMB et cartons vers le centre tri	service	ROD2018-08	Nicollin	69192	
Location et Enlèvement des bennes des déchetteries	service	ROD2018-09	Nicollin	69192	1 496 106
ACQUISITION D'UN ENGIN TELESCOPIQUE	Fournitures	ROD2018-10	Mazeau SA	16160	115 000
Fournitures et livraison de composteurs individuels de jardin en plastique, de bio-seaux et aérateurs	Fournitures	ROD2018-11	Quadia	33127	105 000
Communauté de Communes et autres budgets annexes					
	type marché	**N°**	**Titulaire**	**Code Postal**	**Montant Marché**
nettoyage des plages	service	CDC 2018-02	ONET	13258	957 600
Réparation toiture bat.Guy marine	travaux	CDC 2018-03 L1+2	SARL Chevalier	17600	107 552
Nettoyage des plages avec ânes	prestation	CDC 2018-04	Les ânes d'Oléron	17190	80 000
MP Lot9 Béton ciré	travaux	CDC 2018-05	DECO SOL 043		21 250
Acquisition de véhicule utilitaire (Lot 1)	bien	CDC 2018-06	Palau (SARL)	17300	28 000
acquisition d'un tracteur (lot 2)	bien		Brissoneau SARL	17250	56 000
Surveillance des côtes par Drone	service	CDC2018-07	ARTELIA	38130	59 400
site internet	Prestation Intell	CDC2018-08	Vernalis Interactive	13100	10 370
Hangars Aérodrome					
MO Hangars Aérodrome	travaux	CDC 2018-09	cabinet Moreau	17100	17 500

Lot 1 Démolition	travaux	CDC2018-10-1	AJTP	17840	7 500,00
Lot 2 Gros Œuvre	travaux	CDC2018-10-2	ECBL	17300	64 282,00
Lot 3 Charpente Métal	travaux	CDC2018-10-3	Baren SA	33390	177 412,85
Lot 4 : Dallage industriel	travaux	CDC2018-10-4	Pitel	17200	16 674,50
Lot 5 : Cloisons Plafond Menuiserie Intérieur	travaux	CDC2018-10-5	AMPI	17300	29 265,00
Lot 6 : Revêtement de sol	travaux	CDC2018-10-6	Renou Guimard	17100	4 876,00
Lot 7 : peinture	travaux	CDC2018-10-7	Gadaud Braud	17440	7 350,00
Lot 8 : Plomberie	travaux	CDC2018-10-8	Endeval	17610	7 324,83
Lot 9 : électricité	travaux	CDC2018-10-9	Co Just	17600	16 010,26
Lot 10 Panneaux Photo (option)	travaux	CDC2018-10-10	Aquitaine Bardage	33330	74 452,34
Lot 11 : VRD SCOTPA	travaux	CDC2018-10-11	Scotpa	16160	83 186,26
Diagnostic Structure de l'ossature porteuse des bâtiments	étude	CDC 2018-12	Storm	17100	18 400
Travaux ZA les Seizins Lot 1 VRD	travaux	CDC2018-13	Colas	17550	245 205
Travaux ZA les Seizins Lot 2 Espaces Verts	travaux	CDC2018-13	IDVERDE	17000	52 671
Diagnostic du fonctionnement hydro-sédimentaire du littoral	étude	CDC2018-14	CASAGEC Ingénierie	64600	66 250
Assurance du Personnel (Lot 5)	mapa	CDC2018-19	Gras Savoye	33522	117 340
Hôtel Communautaire LOT 06 - ITE ENDUIT HYDRAULIQUE	travaux	CDC2018-22	Geoffriaud	17300	53 400
Régie des Musées	**type marché**	**N°**	**Titulaire**	**code postal**	**Montant Marché**
MOE réalisation projet architectural valorisation du Moulin	service	RMPIO2018-01	BIP	24300	110 000
mission de scénographie Moulin	service	RMPIO2018-02	BIP	34300	18 000
Maitrise d'Œuvre MP partie ancienne	Prest Intell	RMPIO2018-03	Lucas Clouzeau + co traitant	31500	40 614
Mise en sécurité des toitures de la MP	travaux	RMPIO 2018-04	Les Compagnons réunis	24210	61 549

Pas d'observation.

5. TEPOS MOBILITÉ - AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE : ATTRIBUTAITON DES AIDES

La Communauté de communes de l'île d'Oléron a mis en place une aide locale à l'achat de vélos à assistance électrique (V.A.E.) pour l'année 2019. Ce dispositif s'intègre à la démarche de Territoire à Énergie Positive (TEPOS) et au Plan Global de Déplacement (PGD), visant à augmenter la pratique du vélo dans les déplacements.

Aussi,

Vu la délibération du 4 février 2015 affirmant l'engagement de la CDC de l'île d'Oléron en faveur de la transition énergétique,
Vu la convention signée le 24 juin 2015 avec l'État labellisant l'île d'Oléron comme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »,
Vu la convention signée le 24 juin 2015 avec la Région Poitou-Charentes engageant la CDC de l'île d'Oléron dans l'élaboration d'un document stratégique et d'un plan d'actions « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS),
Vu la délibération du 4 novembre 2015 engageant la CDC de l'île d'Oléron dans un plan d'actions TEPOS 2016-2018,
Vu le code de l'énergie articles D251-1 à D251-6 et article D251-7 à D251-13,
Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'achat et à la location des véhicules peu polluants,
Vu la délibération du 19 décembre 2018 adoptant la mise en place d'une aide à l'achat d'un Vélo à assistance électrique (VAE) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Il est proposé d'attribuer une aide à l'achat de V.A.E. aux personnes suivantes (dossier déposé complet) :

N°	Nom du demandeur	Adresse	Marque du V.AE.	Prix TTC (€)	Aide Cdc (10 % du prix TTC, 100 € maximum)
2019-01-01	M. AYRAULT	3 rue Surcouf 17370 Saint-Trojan-Les-Bains	Nakamura	719,99	71,99
2019-01-02	Mme SORLUT	10 rue de la Sirène 17480 Le Château d'Oléron	Nakamura	1599,99	100
2019-01-03	M. LATOUR	12 bis rue du Coup de Vent – Les Allards 17550 Dolus d'Oléron	Nakamura	834,94	83,49
04/01/19	M. VANCAMPEN	6 Lotissement le Tournepierre 17310 Saint-Pierre d'Oléron	Winora	1349	100

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le Président à verser les participations ci-dessus et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides.

Madame Humbert demande s'il y a un plafond de ressources.
Monsieur Massicot répond négativement.

6. DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du 1er juillet 2015 sur les attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération du 19 décembre 2018 adoptant la mise en place d'une aide à l'achat d'un Vélo à assistance électrique (VAE) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Il est proposé de compléter la délibération du conseil communautaire du 1er juillet 2015 portant sur les attributions du conseil communautaire au bureau communautaire comme suit :

Le bureau peut par délégation du Conseil Communautaire, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- de décider de l'acquisition de terrains et biens immobiliers dans la limite de 4600 € par parcelle;
- de décider le versement de subventions aux personnes de droit privé dans le domaine de l'amélioration de l'habitat;
- de fixer les différents tarifs et droits d'entrée des musées et écomusées gérés par la Communauté de communes ;
- de fixer le montant des loyers et des prestations appliqués au sein de la Maison des entreprises.
- de décider le versement de l'aide aux personnes de droit privé pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le montant de l'aide est de 10 % du prix TTC du vélo dans la limite de 100 €.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le régime de délégation proposé ci-dessus et précise que les décisions prises par le bureau dans ce cadre feront l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

Pas d'observation.

7. CDC – ANIMATION DU PAPI POUR L'ANNEE 2019

Le PAPI de l'île d'Oléron a été officialisé dans sa forme actuelle le 01/02/2013 lors de la signature de la convention cadre. Cette convention a permis d'entériner la participation financière de l'État, de la Région ainsi que celle du Conseil Départemental pour un budget initial de **17 674 346 €**.

L'année 2018 a été consacrée à la signature du projet d'Avenant au PAPI qui revoyait le montant initialement prévu au PAPI. Le nouveau budget du PAPI prenant en compte l'avenant est de **16 663 569 €.**

La nouvelle convention cadre du PAPI est en cours de signature par le Préfet de Bassin début 2019. A sa réception, les nouvelles actions ou celles modifiées pourront être engagées.

En 2019, les actions suivantes du PAPI d'Oléron sont poursuivies :

- Action 1.4 : Communication : Organisation d'une conférence débat suite à l'expérience LittoSIM, réalisation de documents de communication et d'un projet de réunion d'information auprès des scolaires,
- Action 1.5 : Information à destination des aménageurs, bâtisseurs et architectes,
- Action 2.1 : Poursuite du marché drone signé en 2018 pour 3 ans (Artelia) et des profils de plage réalisés par le CD 17 et le LIENs,
- Action 7-2-2 : Finalisation et réception du chantier de Lannelongue,
- Action 7-3-2 : Finalisation et réception du chantier de La Perroche,
- Action 7-4 : Poursuite du Chantier de Boyardville La Perrotine,
- Action 7-5 : Réception et transfert des ouvrages réalisés pour la protection de Saint Trojan.

Seront également lancées en 2019 les actions suivantes :

- Action 3.1 : Lancement de l'action sur l'alerte et la gestion de crise et d'un pôle intercommunal d'accompagnement à la gestion de crise,
- Action 5.1 : Lancement de l'étude visant à réaliser les diagnostics de vulnérabilité sur les habitations non protégées (Secteur des Allards, Ors-La Chevalerie, La Bordelinière et Grand Village),
- Action 5.5 : Lancement de l'étude sur le secteur de Saint Denis d'Oléron au Port de la Cotinière (Saint Pierre d'Oléron) – études préalables,
- Action 7-1 : Démarrage des études d'avant-projet sur le secteur des Allards,
- Action 7-2-1 : Démarrage des études d'avant-projet sur Ors/La Chevalerie,

Afin d'animer et de suivre les actions programmées pour 2019, la Communauté de communes dispose d'un chargé de mission employé à plein temps. Le coût prévisionnel de l'animation pour l'année 2019 est de 38 500 €.

CONSIDERANT la participation de l'État à hauteur de 40 % des frais de personnel
CONSIDERANT la participation maximum de l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 40 % des frais de personnel, de déplacement et de frais indirects.
CONSIDERANT que l'aide de l'état ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80%

Le plan de financement prévisionnel 2019 est le suivant :

		ETAT		AEAG		CDC	
	Montant HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Animateur PAPI (Salaire + Charges)	37 600,00	40,00%	15 040,00	40,00%	15 040,00	20,00%	7 520,00
Frais de déplacement	900,00	0,00%	0,00	40,00%	360,00	60,00%	540,00
Frais indirects* (20% des frais salariaux)	7 520,00	0,00%	0,00	40,00%	3 008,00	60,00%	4 512,00
TOTAL	**46 020,00**	32,68%	15 040,00	40,00%	18 408,00	27,32%	12 572,00

*****Les frais indirects concernent :

- Fournitures administratives et bureautiques,
- Entretien et réparation du matériel de bureau,
- Ordinateur, GPS,

- Bottes, gants,
- Services et matériels télécom, reprographie, informatique,
- Formation, médecine du travail,
- Loyers, charges locatives et foncières, assurances.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le plan de financement proposé.
AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur Parent demande que soit précisé le site de la Bordelière dans les actions 5-1 de 2019.

---

8. GEMAPI – ELABORATION DE LA STRATEGIE MARAIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON – OLERON 21

Délibération retirée car déjà passée le 19 décembre 2018.

---

9. GEMAPI – ETUDE POUR LE CONFORTEMENT DU COUDE DE L'AIGUILLE SUR LE CHENAL DE LA PERROTINE – OLERON 21

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1er janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétences GEMAPI ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mars 1966 modifié, approuvant la constitution du Syndicat Mixte « l'Union des Marais de la Charente Maritime (UNIMA) » ;

VU la délibération de la Communauté de Commune de l'Île d'Oléron emportant adhésion au Syndicat Mixte de l'UNIMA ;

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, avec l'avis favorable des membres du comité de gestion des Marais de la Perrotine présidé par Christophe SUEUR, maire de St-Pierre d'Oléron, la Communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite engager une étude pour le confortement du coude de l'Aiguille sur le chenal de la Perrotine (réseau hydraulique primaire), commune de St-Pierre d'Oléron.

Une zone de faiblesse avec rupture de brèche a été identifiée en fin d'hiver 2018 sur le chenal de La Perrotine au niveau du coude l'Aiguille (brèche de 5 mètres linéaires) avec des enjeux de submersion, le village de l'Aiguille étant situé en arrière. Afin de répondre à une situation d'urgence, des travaux de colmatage de brèche et confortement de berge ont été réalisés à l'automne 2018. Néanmoins, il est nécessaire de réaliser une étude plus globale sur l'ensemble du méandre de l'Aiguille afin d'évaluer l'état des berges sur ce secteur et les besoins de confortement sur du long terme.

La Communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux en tant qu'autorité compétente en GEMAPI.

Cette étude se compose des éléments principaux suivants :

- Proposition de scénarios d'aménagements.
- Diagnostic et état des lieux sur la base du scénario retenu.
- Programmation des travaux : dimensionnement des aménagements, estimation financière, mode opératoire des travaux avec phasage et planification.

Le montant net prévisionnel de l'étude s'élève à 25 800€.

Etant adhérente au syndicat mixte de l'UNIMA, la Communauté de communes souhaite lui confier cette étude.

La Communauté de communes de l'île d'Oléron sollicitera les partenaires financiers pour une participation portant sur la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Charente-Maritime (Oléron 21, PDER)	60%	15 480 €
Région Nouvelle Aquitaine	20%	5 160 €
Cdc	20%	5 160 €
TOTAL	100%	25 800 €

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le plan de financement proposé,
AUTORISE le Président à solliciter les aides financières possibles auprès des institutions et des partenaires de l'opération au taux le plus élevé possible,
AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à cette étude,
AUTORISE le Président à inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2019.

Madame Marlin demande quelle est la répartition entre les financements Oléron 21 et PDER.
Monsieur Massicot explique que les financements Oléron 21 représentent une bonification de 10%.
Monsieur Benito Garcia demande la durée de l'étude.
Monsieur Massicot répond qu'elle se déroulera dans l'année.

10. OLERON QUALITE LITTORAL – PROGRAMME D'ETUDES PROJET-EXECUTION POUR 4 SITES – OLERON 21

Le programme Oléron Qualité Littoral engagé depuis 2008 par la communauté de communes a permis de réaliser 10 aménagements de sites.

Les programmes d'investissement et d'études sur les 25 sites d'accueils touristiques littoraux identifiés restant à requalifier entrent dans le cadre du programme de financement du Département « OLERON 21 » plus précisément sur les fiches actions n°2 « Aménagement et accueil du public », fiche action n°3 « protection dunaire, entretien des laisses de mer et suivi du trait de côte » et la fiche action n°4 « Intervention en forêt domaniale ».

En domaine ONF, 11 sites ont été identifiés afin d'être étudiés en vue de leur réhabilitation. Ces 11 sites identifiés sont ainsi listés :

OLERON 21
11 sites ONF réhabilitation OQL

COMMUNE	PLAGES	type de plage	Réhabilitation faite/ en cours/ à faire	PROPRIETAIRE : ONF/ AUTRE (A PRECISER)
DOLUS D'OLERON	La Remigeasse	Baignade surveillée	EN COURS D'ETUDE	ONF
SAINT GEORGES D'OLERON	Les Sables Vignier	Baignade surveillée	EN COURS D'ETUDE	ONF
SAINT GEORGES D'OLERON	Boyardville	Baignade surveillée	Etude commandée	Multiples : ONF / Département
DOLUS D'OLERON	La Perroche	Activités nautiques	Etude commandée	ONF
DOLUS D'OLERON	Rouchoux	Baignade surveillée	Etude commandée	ONF
SAINT GEORGES D'OLERON	Grand plage de Domino	Baignade surveillée	Etude commandée	ONF
SAINT PIERRE D'OLERON	La Biroire	Pêche à pied	Etude commandée	ONF
SAINT PIERRE D'OLERON	Les Placelles	Pêche à pied	Etude commandée	ONF
SAINT PIERRE D'OLERON	L'Ileau	Pêche à pied	Etude commandée	ONF
DOLUS D'OLERON	L'Ecuissière	Pêche à pied	Etude commandée	ONF
DOLUS D'OLERON	Le Treuil	Pêche à pied	Etude commandée	ONF

Il est nécessaire d'engager les études Projet et d'Exécution sur 4 de ces sites en 2019 afin d'établir les dossiers de demandes d'autorisation, d'exécution et de consultation des entreprises :

- Site de la Rémigeasse
- Les sables Vigniers
- Les Placelles
- L'ileau

Ces études seront réalisées par le bureau d'étude ONF et comprendront les éléments suivants :
=> ÉTUDES PROJET
- Projet détaillé du scénario retenu
- Dossier Commission des sites (CNDPS)
- Permis d'aménager
=> ÉTUDES EXÉCUTION
- Dossier de consultation des entreprises
- Intervention géomètre

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

		cdc de l'Ile d'Oléron		Département 17 Oléron 21		Région Nouvelle Aquitaine	
	Montant HT	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
4 ÉTUDES " PROJET / EXÉCUTION " : - Projet détaillé du scénario retenu - Dossier Commission des sites (CNDPS) - Permis d'aménager - Dossier de Consultation des Entreprises - Intervention géomètre	30 800 €	20%	6 160 €	55%	16 940 €	25%	7 700 €
TOTAL	30 800 €	6 160 €		16 940 €		7 700 €	

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
Approuve la réalisation de ces études,
Sollicite la participation financière du Département de Charente-Maritime au titre du programme Oléron 21et de la région Nouvelle-Aquitaine sur cette opération,
Autorise le président à signer tout document relatif à ce programme.

Monsieur Sueur dit souhaiter que les mêmes taux soient appliqués pour les sites « hors ONF ».
Monsieur Gendre dit qu'il aurait souhaité en complément des travaux prévus prochainement une réflexion à plus long terme sur la relocalisation des parkings du site de la Rémigeasse.
Monsieur Parent dit que ces études ne pourraient pas entrer dans le cadre des financements Oléron 21.

11. NUISIBLES –CONVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES - OLERON 21

La prolifération des rongeurs aquatiques (ragondins et des rats musqués) dans les zones humides est source de nuisances et de dégradations de ces milieux. Elle est également vectrice de zoonoses comme la leptospirose, la fasciolose ou encore la toxoplasmose.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté de communes de l'île d'Oléron est tenue, au titre de l'alinéa 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement, de protéger et de restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines dont la lutte contre les rongeurs aquatiques fait partie.

Aussi, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 supprime la clause générale de compétence pour les départements qui leur permettait de financer la coordination de la lutte contre les rongeurs aquatiques.

En parallèle, la Fédération Départementale des Groupements de défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17) mène des actions continues et régulières de luttes collectives contre les rongeurs

aquatiques nuisibles, avec la collaboration d'organismes de tutelle tels que la DDTM, l'Office National de la Chasse et Faune Sauvage (ONCFS) et la Fédération Départementale de la Chasse de la Charente-Maritime (FDC17).

Dans ce contexte, la Communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite soutenir les actions de la FDGDON 17 afin de garantir la lutte contre les rongeurs aquatiques et éviter ainsi leur expansion et la dégradation des milieux aquatiques de l'île.

Voir convention en annexe qui présente les objectifs du programme 2019 et les modalités de la participation financière selon le plan de financement prévisionnel 2019 suivant :

DEPENSES (€ net de taxes)		RECETTES (€ net de taxes)		TAUX
Lutte par tir et piégeage	8 361 €	Département Charente-Maritime (Oléron 21 - PDER)	3 344 €	40%
		Communauté de communes	5 017 €	60%
TOTAL	8 361 €		8 361 €	100%

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M.PARENT)
AUTORISE le Président à signer la convention de prestation de service pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles avec la FDGDON 17.

APPROUVE le plan de financement proposé.

AUTORISE le versement d'un montant maximal de 8 361 € sur présentation des factures et des bilans des actions réalisées.

AUTORISE le Président à solliciter les aides financières possibles auprès des institutions et des partenaires de l'opération au taux le plus élevé possible.

AUTORISE le Président à inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2019.

Monsieur Parent dit qu'il ne remet pas en cause la qualité de la structure du FDGDON mais que d'autres structures peuvent être plus efficaces.

12. ESPACES NATURELS –CONVENTION N°6 DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE MARENNES-OLERON – OLERON 21

L'enjeu "Éducation à l'environnement" qui s'inscrit dans la politique de gestion territoriale des espaces naturels de la Communauté de communes de l'île d'Oléron a pour objectifs d'améliorer et de développer l'information, la sensibilisation et la communication sur la biodiversité et les espaces naturels de l'île d'Oléron ainsi que de contribuer à l'offre éducative existante et de l'améliorer.

En parallèle, l'association IODDE, labellisée en 2011 CPIE Marennes-Oléron (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), notamment avec le soutien de la Communauté de communes, initie, met en œuvre et participe à des projets dans le domaine du développement durable : animation de démarches participatives, réalisation de suivis scientifiques et diagnostics, actions pédagogiques.

Dans ce domaine, la Communauté de communes de l'île d'Oléron qui reconnaît le rôle et les compétences statutaires de l'association est souvent amenée à coopérer avec celle-ci pour la mise en œuvre de sa politique de gestion territoriale des espaces naturels.

C'est dans ce cadre que le conseil communautaire de la Communauté de communes du 10 juillet 2013 a délibéré pour la signature d'une convention de partenariat relative aux espaces naturels de l'île d'Oléron entre la Communauté de communes et le CPIE Marennes-Oléron. Cette convention définit les modalités de collaboration entre les deux structures pour une année et présente en annexe le programme d'actions de l'année.

Au regard de l'intérêt de ce partenariat pour répondre à l'enjeu « Education à l'environnement » de la politique de gestion territorial des espaces naturels, la Communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite renouveler cet engagement.

Voir convention et annexe ci-jointes qui présente le programme d'actions 2019 dont le plan de financement prévisionnel 2019 est le suivant :

DEPENSES (€ net de taxes)		RECETTES (€ net de taxes)		TAUX
formation des agents du service Espaces naturels sur la pêche à pied de loisir.	800 €	FEADER – Etat (Natura 2000 / 80% de l'action 3)	480 €	6%
réalisation d'actions intégrées au plan de gestion des ENS du littoral - suivi naturaliste de la dune du Douhet	6 000 €	Département Charente-Maritime (Oléron 21-Contrat d'objectifs 80% de l'action 2)	4 800 €	65%
montée en compétences des acteurs du nautisme sur Natura 2000.	600 €	Communauté de communes	2 120 €	29%
TOTAL	7 400 €		7 400 €	100%

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le Président à signer la 6ème convention de partenariat relative aux espaces naturels de l'île d'Oléron avec le CPIE Marennes-Oléron (association IODDE).

APPROUVE le plan de financement proposé.

AUTORISE le versement d'un montant maximal de 7 400€ sur présentation des factures et des bilans des actions réalisées

AUTORISE le Président à solliciter les aides financières possibles auprès des institutions et des partenaires de l'opération au taux le plus élevé possible.

AUTORISE le Président à inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2019.

Pas d'observation.

13. DEPLACEMENTS - PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE CREATION D'ITINERAIRES CYCLABLES 2019- OLERON 21

La convention-cadre pour la mise en œuvre et le financement du programme *Oléron 21* comprend une action en faveur de l'aménagement et de la réhabilitation de pistes cyclables (fiche action n°10). Pour chaque opération de création ou de requalification d'itinéraire cyclable, la participation du Département est fixée à un taux maximum de 80% du coût HT des travaux. Cette participation est ajustable en fonction d'éventuels autres financeurs qui viendraient apporter leur soutien aux opérations.

Dans ce cadre, des travaux de création sont programmés en 2019 :

1. Saint-Georges d'Oléron, Chaucre <> Les Renfermis, 1 240 ml,
2. Le Château d'Oléron, Route des huîtres, 3 000 ml,
3. Dolus d'Oléron, Parc aquatique Iléo <> RD 734, 700 ml.

Dans ce cadre, des travaux de réhabilitation sont programmés en 2019 :

1. La Brée Les Bains <> Saint-Denis d'Oléron, 2 000 ml,
2. Saint-Pierre d'Oléron, La Martière, 730 ml,
3. Saint-Pierre d'Oléron, Matha <> L'Aubier, 1 900 ml,
4. La Brée Les Bains, rue des Ardillières, 140 ml,
5. Saint-Pierre d'Oléron, Arceau centre, 117 ml,
6. Dolus d'Oléron, route d'Arceau <> Les Allards (rue du bocage), 625 ml,
7. Dolus d'Oléron, intersection du Treuil, 36 ml,
8. Saint-Georges d'Oléron, Chéray pharmacie, 50 ml,
9. Saint-Trojan Les Bains, Bouillats, Avenue des Bris, La Soulasserie, 2 460 ml.

Outre le soutien départemental propre à la convention *Oléron 21*, d'autres subventions sont ou seront sollicitées pour financer ces travaux :

1. La création de l'itinéraire *Le Château d'Oléron, route des huîtres* a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).
2. La création de l'itinéraire *Saint Georges d'Oléron, Chaucre <> Les Renfermis* a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
3. Dans le cadre de son *Règlement d'intervention transitoire pour le développement touristique des territoires de la Nouvelle-Aquitaine*, la Région Nouvelle-Aquitaine peut être sollicitée pour apporter son soutien financier. Pour les travaux éligibles, la Région pourrait intervenir à hauteur de 10% minimum et jusqu'à 25% du coût HT des travaux pour chacune d'entre elles.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est joint ci-après.

Vu la délibération du 19 décembre 2018 approuvant la mise en œuvre du programme *Oléron 21*,
Vu le plan de financement prévisionnel des travaux joint en annexe,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président à solliciter la subvention départementale au titre de Oléron 21 pour les créations et réhabilitations d'itinéraires cyclables programmées en 2019,

AUTORISE le Président à solliciter la subvention régionale pour les créations et réhabilitations d'itinéraires cyclables programmées en 2019.

Monsieur Sueur dit qu'en commençant les travaux en fin d'année, certaines réhabilitations sont déjà terminées et qu'on a gagné une année sur la programmation. Il ajoute que l'enrobé calcaire donne de très bons résultats.

Madame Humbert dit regretter que le tracé prévu sur « La route des huitres » prenne en compte davantage les petites bêtes que les personnes en terme de risques.

Plan vélo : programme de travaux 2019
Plan de financement prévisionnel

Commune - Nom		Linéaire (m)	Type	Montant estimatif (€ HT)	Autres subventions sollicitées		Restant dû	Financement CD17 *	Autofinancement
2019					Detr	Région			
Saint Georges d'Oléron Chaucre - Les Renfermis (6b)	Grave émulsion calcaire	1240	Création	**100,00%** 267 212,68	**9,65%** 42 711,62	**10,00%** 26 721,27	**80,35%** 197 779,79	**54,02%** 144 337,26	**20,00%** 53 442,54
					Feader	Région			
Le Château d'Oléron Route des huîtres sections (49 - 72a)	Grave émulsion calcaire	3000	Création	**100%** 449045,17	**43,58%** 195 679,20	**10,0%** 44 904,52	**46,42%** 208 461,45	**26,42%** 118 652,42	**20,00%** 89 809,03
						Région			
Dolus d'Oléron Parc aquatique Iléo - RD 734 (47)	Grave émulsion calcaire	700	Création	**100%** 94851,4		**10%** 9 485,14	**90,00%** 85 366,26	**70,00%** 66 395,98	**20,00%** 18 970,28
						Région			
La Brée Les Bains <> Saint Denis d'Oléron	Grave émulsion calcaire	2000	Requalification	**100%** 208 641,00		**10%** 20 864,10	**90%** 187 776,90	**70,00%** 146 048,70	**20,00%** 41 728,20
						Région			
Saint Pierre d'Oléron La Martière	Grave émulsion calcaire	730	Requalification	**100%** 63 586,80		**10%** 6 358,68	**90%** 57 228,12	**70,00%** 44 510,76	**20,00%** 12 717,36
						Région			
Saint Pierre d'Oléron Matha - L'Aubier	Sablage et bicouche calcaire	1900	Requalification	**100%** 122 000,10		**10%** 12 200,01	**90%** 109 800,09	**70,00%** 85 400,07	**20,00%** 24 400,02
						Région			
La Brée Les Bains rue des ardillières	Grave émulsion calcaire	140	Requalification	**100%** 21 953,10		**10%** 2 195,31	**90%** 19 757,79	**70,00%** 15 367,17	**20,00%** 4 390,62
						Région			
Saint Pierre d'Oléron Arceau centre	Grave émulsion calcaire	117	Requalification	**100%** 29 226,60		**10%** 2 922,66	**90%** 26 303,94	**70,00%** 20 458,62	**20,00%** 5 845,32
						Région			
Dolus d'Oléron route d'Arceau - Les Allards (rue du bocage)	Bicouche calcaire	625	Requalification	**100%** 52 794,15		**10%** 5 279,42	**90%** 47 514,74	**0,00%** 0,00	**90,00%** 47 514,74
						Région			
Dolus d'Oléron Intersection du Treuil	Grave émulsion calcaire	36	Requalification	**100%** 11 434,92		**10%** 1 143,49	**90%** 10 291,43	**0,00%** 0,00	**90,00%** 10 291,43
						Région			
Saint Georges d'Oléron Chéray pharmacie	Grave émulsion calcaire	50	Requalification	**100%** 12 947,50		**10%** 1 294,75	**90%** 11 652,75	**0,00%** 0,00	**90,00%** 11 652,75
						Région			
Saint Trojan Bouillats (purge racines), avenue des Bris, la Soulasserie (ONF)		2460	Requalification	**100%** 250 000,00		**0%** 0,00	**100%** 250 000,00	**0,00%** 0,00	**100,00%** 250 000,00
Total 2019		**12998**		**1 583 693,42**	**238 390,82**	**133 369,34**	**1 211 933,26**	**641 170,98**	**570 762,28**

* Le Département interviendra sur le montant restant dû (montant total, déduit de la participation des autres partenaires) à hauteur de 80% maximum, dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée de 645 000€ par an.

14. CDC – PIG ET OPAH DE L'ILE D'OLERON - RATTACHEMENT DES CREDITS AU BUDGET 2019

- Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, le 18 mai 2011 ;
- Vu le protocole d'accord d'OPAH du 30 juillet 2010 et ses avenants 1, 2 et 3 des 6 avril 2011, 1er juin 2012 et 22 avril 2013,
- Vu le protocole d'accord PIG du 10 avril 2015,
- Vu les décisions prises par l'Agence Nationale de l'Habitat,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2014 de la CCIO adopté par délibération du 12 mars 2014,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2015 de la CCIO adopté par délibération du 27 mai 2015,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2016 de la CCIO adopté par délibération du 3 février 2016,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2017 de la CCIO adopté par délibération le 15 mars 2017,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2018 de la CCIO adopté par délibération du 14 mars 2018
- Vu les conventions partenariales établies entre la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron et les bénéficiaires,
- Vu les majorations de subventions validées et dont les paiements n'ont pas encore été effectués,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le rattachement des crédits nécessaires au budget 2019,
AUTORISE le président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides

Délibération	**Bénéficiaire**		**Lieu du projet**	**Montant de la subvention**
05/12/12	M.	ZAJAC Didier	LE CHÂTEAU D'OLERON	4 552,50 €
				4 540,50 €
			SOUS-TOTAL 2012	**9 093 €**
09/12/15	M.	Etienne MENET SCI LES SAINTS	DOLUS D'OLERON	3 368 €
			SOUS-TOTAL 2015	**3 368 €**
DBC 06/07/16	M.	BOYER Bernard	DOLUS D'OLERON	750 €
DBC n°4 du 18/01/17	M.	GRAS Loïc	LE CHÂTEAU D'OLERON	5 600 €
			SOUS-TOTAL 2016	**6 350 €**
DBC n°1 du 31/05/17	M.	DE RIGAL Steve	SAINT-PIERRE D'OLERON	5 310 €
DBC n°1 du 31/05/17	M.	DE RIGAL Steve	SAINT-PIERRE D'OLERON	3 651 €
DBC n°1 du 31/05/17	M.	DE RIGAL Steve	SAINT-PIERRE D'OLERON	6 000 €
DBC n°1 du 13/09/17	Mme	MARMONTEL Elisabeth	DOLUS D'OLERON	3 200 €
DBC n°1 du 13/09/17	M. et Mme	RIOU Sylvie et Olivier	SAINT-PIERRE D'OLERON	5 312 €
DBC n°1 du 13/12/17	Mme	TANGUY Jacqueline	SAINT-TROJAN LES BAINS	3 059 €
DBC DU 24/01/18	Mme.	BRAULT Frédérique	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €
DBC DU 24/01/18	Mme	GOMBEAUD Marie-Dominique	LE GRAND VILLAGE PLAGE	1 500 €
DBC DU 24/01/18	Mme.	BREJON-DE-LA-VERGNEE Séverine	LE GRAND VILLAGE PLAGE	5 032 €
			SOUS-TOTAL 2017	**23 473 €**
DBC du 11/04/2018	M.	CHARLES Alain-Michel	SAINT-PIERRE D'OLERON	2 315 €
DBC du 27/06/2018	M.	BIROT Claude	SAINT GEORGES D'OLERON	1 500 €

DBC 29/08/18	M.	CHARPENTIER Jean-Jacques	SAINT PIERRE D'OLERON	1 500 €
			SOUS-TOTAL 2018	**5 315 €**
			TOTAL GLOBAL DES SUBVENTIONS A REPORTER	**47 599 €**

Pas d'observation.

15. CDC – SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : RATTACHEMENT AU BUDGET 2019 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES ET NON MANDATEES DANS LE CADRE DU PLH

- Vu le Code Général de la Construction et de l'Habitation,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
- Dans le cadre du Programme Locale de l'Habitat (PLH),
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2011 adoptant le Programme Local de l'Habitat de l'Ile d'Oléron,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2011 adoptant le dispositif d'intervention en faveur de la production de logements locatifs sociaux,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 juillet 2018, renouvelant la convention de partenariat avec les organismes de logement social et fixant les modalités de subvention pour le soutien à la production de logements locatifs sociaux publics
- Vu les participations financières à la production de logements locatifs sociaux pour lesquelles des délibérations ont été prises et dont les paiements n'ont pas encore été effectués,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le rattachement des crédits nécessaires au budget 2019,
AUTORISE le président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides

	Nombre de logements	Subvention accordée	Acomptes versés	Rattachement de crédits
Immobilière Atlantic Aménagement « Les Varennes » La Brée-les-Bains	17	51 000 €	- €	51 000 €
Immobilière Atlantic Aménagement « Avenue Général Leclerc » Saint-Pierre d'Oléron	24	74.000 €	-€	74 000 €
Immobilière Atlantic Aménagement « Domaine d'Arceau » Saint-Pierre d'Oléron	7	18 000 €	- €	18 000 €
Habitat 17 « La Minoterie 2 » Saint-Pierre d'Oléron	20	70 000 €	21 000 €	49 000 €
				192 000 €

Pas d'observation.

16. CDC – OPAH/PIG - AMELIORATION DE L'HABITAT – RATTACHEMENT DES CREDITS AU BUDGET 2019 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET NON MANDATEES

- Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron le 18 mai 2011,
- Vu le protocole d'accord d'OPAH du 30 juillet 2010 et ses avenants 1, 2 et 3 des 6 avril 2011, 1er juin 2012 et 22 avril 2013,
- Vu le protocole d'accord PIG du 10 avril 2015 et ses avenants 1, 2 et 3 des 6 avril 2011, 1er juin 2012 et 22 avril 2013,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2014 de la CCIO adopté par délibération du 12 mars 2014,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2015 de la CCIO adopté par délibération du 27 mai 2015,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2016 de la CCIO adopté par délibération du 3 février 2016,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2017 de la CCIO adopté par délibération du 15 mars 2017,
- Vu le règlement des aides à l'habitat 2018 de la CCIO adopté par délibération du 14 mars 2018,

- Vu les subventions accordées dans ce cadre et pour lesquelles des délibérations ont été prises et dont les paiements n'ont pas encore été effectués,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le rattachement des crédits nécessaires au budget 2019,
AUTORISE le président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides

Délibération	Bénéficiaire		Montant de la subvention	Nature de la subvention
13/12/13	RICHARD Patrick et Valérie	LE CHATEAU D'OLERON	1 142 €	BONUS ENERGIE
13/12/13	CHAMPAGNE Catherine	LE GRAND-VILLAGE PLAGE	1 500 €	BONUS ENERGIE
13/12/13	GUILLEMET Jérôme et Sandra	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 500 €	BONUS ENERGIE
		SOUS-TOTAL 2013	**4 142 €**	
05/12/14	VIDEAU Daniel et Josette	DOLUS D'OLERON	500 €	MAINTIEN A DOMICILE
05/12/14	PIGEOT Olivier et TRAIN Delphine	LE CHÂTEAU D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
		SOUS-TOTAL 2014	**1 500 €**	
27/05/15	CHAMPOUDRY Roger	SAINT-PIERRE D'OLERON	500 €	MAINTIEN A DOMICILE
n°3 du 13/01/16	GRAS Éric	SAINT-PIERRE D'OLERON	750 €	BONUS ENERGIE
n°3 du 13/01/16	DUBOR Christine	SAINT-PIERRE D'OLERON	750 €	BONUS ENERGIE
		SOUS-TOTAL 2015	**2 000 €**	
n°3 du 13/01/16	ILLY Guillaume	SAINT-PIERRE D'OLERON	750 €	BONUS ENERGIE
n° 4 du 02/03/16	TISSIER Sylvie	LA BREE-LES-BAINS	750 €	BONUS ENERGIE
n° 2 du 20/04/16	VENDE Patrick et Christiane	LE CHATEAU D'OLERON	500 €	MAINTIEN A DOMICILE
n° 2 du 20/04/16	DERN Jonathan	SAINT-PIERRE D'OLERON	750 €	BONUS ENERGIE
n° 1 du 18/05/16	TESSIER Hélène	SAINT-PIERRE D'OLERON	750 €	BONUS ENERGIE
n° 2 du 14/09/16	HOPPE Benjamin	SAINT-PIERRE D'OLERON	750 €	BONUS ENERGIE
n° 2 du 26/10/16	LECOMTE Raymonde	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n° 4 du 18/01/17	MIONZE Gaëlle	LE GRAND-VILLAGE PLAGE	750 €	BONUS ENERGIE
		SOUS-TOTAL 2016	**6 000 €**	
DBC n° 1 du 26/04/17	DUSSOL Vanessa et Thomas	DOLUS D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n° 1 du 26/04/17	BENETEAU Claude	SAINT-DENIS D'OLERON	1 000 €	MAINTIEN A DOMICILE
DBC n° 2 du 21/06/17	FERRIERE Rudy	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n°1 du 18/10/17	GUIONNET Christophe	DOLUS D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n°1 du 18/10/17	ROUSSEAU Johan	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n°1 du 13/12/17	FREON Danièle	LE GRAND-VILLAGE PLAGE	1 000 €	BONUS ENERGIE

DBC n°1 du 13/12/17	RENAUD Georgette	LE CHÂTEAU D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n°1 du 13/12/17	NAVASQUEZ Liliane	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n°1 du 13/12/17	CALAQUE Maria-Dominique	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n°1 du 13/12/17	KAUFFMANN Eric et Martine	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n°1 du 13/12/17	BAZIN Marc	LE GRAND-VILLAGE PLAGE	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 24/01/18	MARGAND Eric et Brigitte	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
		SOUS-TOTAL 2017	**12 000 €**	
DBC du 24/01/18	LAPOUGE Diana	DOLUS D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 28/02/2018	COUSSY Noelie	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	MAINTIEN A DOMICILE
DBC du 28/02/2018	SCOLARO Solange	LE GRAND-VILLAGE PLAGE	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC n°3 du 11/04/2018	AMIOT Damien	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 30/05/18	MALTERRE Thomas	DOLUS D'OLERON	2 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 30/05/18	BOUGEOT Lucette	LE CHATEAU D'OLERON	500 €	MAINTIEN A DOMICILE
DBC du 30/05/18	GUERIT Christiane	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 30/05/18	MENNECIER Jean-Marie et Marie Catherine	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 30/05/18	DENEUVE Benoît	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 30/05/18	PONS Linda	GRAND-VILLAGE-PLAGE	500 €	MAINTIEN A DOMICILE
DBC du 27/06/2018	GUEVREGUIAN Marc	SAINT PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 27/06/2018	THOUMERE Michel	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 27/06/2018	NIOCEL Charline et PAIN Aymeric	LE CHATEAU D'OLERON	4 000 €	ACCESSION A LA PROPRIETE ET BONUS ENERGIE
DBC du 29/08/2018	LE MEUT Sébastien	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	MAINTIEN A DOMICILE ET BONUS ENERGIE
DBC du 29/08/2018	DERRIEN Jean-Yves et Sylvie	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 29/08/2018	MONTUS Daniel	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 29/08/2018	DEFAY Pierre et Colette	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 29/08/2018	DOUKAS Loren	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC du 29/08/2018	DI PIAZZA Arthur	LE CHATEAU D'OLERON	4 000 €	ACCESSION A LA PROPRIETE ET BONUS ENERGIE
DBC 1 du 19/09/18	BUSSE Michel	SAINT DENIS D'OLERON	2 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 1 du 19/09/18	GAILLARD Annie	SAINT GEORGES D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE

DBC 1 du 19/09/18	WARAKSA Adrien	SAINT PIERRE D'OLERON	4 000 €	ACCESSION A LA PROPRIETE ET BONUS ENERGIE
DBC 1 du 19/09/18	URBAIN Claude	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 4 du 17/10/18	AOUADHI Monder et Valérie	SAINT PIERRE D'OLERON	3 000 €	ACCESSION A LA PROPRIETE ET BONUS ENERGIE
DBC 4 du 17/10/18	GENEZAI Gisèle	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 4 du 17/10/18	TESTARD Marcelle	LE CHÂTEAU D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 4 du 17/10/18	BASTIN Jackie-Robert et Liliane	SAINT TROJAN LES BAINS	500 €	MAINTIEN A DOMICILE
DBC 4 du 17/10/18	CHENIN Colette	SAINT PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 4 du 17/10/18	RYKAERT Jean-Jacques	DOLUS D'OLERON	2 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 1 du 28/11/18	FERREIRA DA COSTA Francisco et Caroline	DOLUS D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 1 du 28/11/18	GABORIAUD Monique	SAINT PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 1 du 28/11/18	BRIN Jacques et Françoise	LE CHATEAU D'OLERON	2 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 1 du 28/11/18	RIVALLIN Jérémy	SAINT TROJAN LES BAINS	2 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 1 du 28/11/18	DA SILVA Laurie et BROIS Jérémie	DOLUS D'OLERON	4 000 €	ACCESSION A LA PROPRIETE ET BONUS ENERGIE
DBC 1 du 28/11/18	GOUET Yann	LE GRAND-VILLAGE PLAGE	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 1 du 28/11/18	LAMARQUE Caroline	SAINT PIERRE D'OLERON	1 000 €	BONUS ENERGIE
DBC 1 du 28/11/18	COUTURIER Anthony et ZINGARELLI Amandine	DOLUS D'OLERON	4 000 €	ACCESSION A LA PROPRIETE ET BONUS ENERGIE
SOUS-TOTAL 2018			**57 000 €**	
TOTAL DES REPORTS VERS LE BUDGET 2019			**82 642 €**	

Pas d'observation.

17. CDC – DISPOSITIFS D'AIDES A L'HABITAT - VALIDATION DU REGLEMENT DES AIDES A L'HABITAT 2019

- Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, le 18 mai 2011,
- Vu la convention en date du 10 avril 2015, établie entre l'Etat, l'ANAH et la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, relative à la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) 2015-2017 de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, et son avenant n°2 relatif à la prolongation du Programme d'Intérêt Général (2018-2019).
- Vu la convention de partenariat signée avec les organismes de logement social et les communes pour la période 2018-2020, signée le 9 novembre 2018.
- Vu les propositions de la commission "Habitat-Santé-Social" réunie le 14 décembre 2018,

Le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence " Politique du Logement - Cadre de Vie ", la Communauté de Communes a décidé d'actionner tous les leviers existants pour permettre à tous et notamment aux plus modestes de vivre dans les meilleures conditions d'habitat possible sur le territoire de l'Ile d'Oléron.

L'adoption du premier Programme Local de l'Habitat (PLH) a permis de considérablement développer les dispositifs d'aides à l'habitat proposés par la Communauté de communes :

- Dispositif d'amélioration de la performance énergétique du parc privé ancien : aides accordées aux propriétaires occupants et bailleurs souhaitant rénover un logement
- Soutien aux travaux d'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ;
- Soutien à la lutte contre l'Habitat Indigne ou Très Dégradé ;
- Soutien à la production de logements locatifs à loyers maîtrisés : réhabilitation de logements privés (conventionnés ANAH) ;
- Soutien à la production de logements locatifs sociaux publics (bailleurs sociaux) ;
- Actions en faveur des jeunes et des travailleurs saisonniers avec le soutien de la Communauté de Communes accordé au CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) ;
- Aide à l'accession à la propriété dans le parc privé ancien.

Le document ci-après propose une synthèse de ces différents dispositifs et rappelle pour chacun les modalités et conditions d'interventions définis pour l'année 2019.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
VALIDE le règlement d'intervention de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron dans le cadre de la Politique du Logement et du Cadre de Vie,

AUTORISE le Président à signer les conventions portant sur l'attribution des subventions définies dans le règlement des aides à l'habitat joint à la présente délibération,

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

en annexe : le guide des aides à l'habitat 2019

Synthèse du guide des aides à l'habitat 2019

	CONDITIONS	MONTANT DE L'AIDE
Bonus Énergie		
Propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH	Logements de plus de 15 ans Gain énergétique d'au moins 25%	1.000€
Propriétaires occupants non-éligibles aux aides de l'ANAH		2.000€
Propriétaires bailleurs louant "à titre gratuit"		1.500€
Propriétaires bailleurs conventionnant leur logement avec l'ANAH		1.500€
Maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées		
Propriétaires occupants / Locataires éligibles aux aides de l'ANAH	Logements de plus de 15 ans	500€
Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé		
Propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH	Logements de plus de 15 ans	500€
Aide à l'accession dans le parc privé ancien		
Primo-accédants à la propriété d'un logement ancien (avec travaux de rénovation énergétique) *(*Primo-accédants = non propriétaires depuis au moins deux ans)*	Logements de plus de 15 ans Gain énergétique d'au moins 25% Conditions de ressources : soit être éligible aux aides de l'ANAH, soit être en-dessous des plafonds PSLA	3.000€
Développement du parc locatif privé conventionné ANAH		
Propriétaires bailleurs conventionnant leur logement avec l'ANAH (avec travaux de réhabilitation d'un logement indigne / (très) dégradé ou travaux de rénovation énergétique)	Logement de plus de 15 ans. Conventionnement ANAH : Logement loué à titre de résidence principale à un ménage sous conditions de ressources et avec un loyer plafonné "intermédiaire", "social" ou "très social" fixé par l'ANAH.	Logements indignes / (très) dégradés : **10% du montant HT des travaux** subventionnés par l'ANAH Amélioration énergétique (cf. Bonus Energie): **1.500€**
Développement du parc de logements locatifs sociaux		
Organismes de logement social	Logements PLAI ou PLUS	3.000€ (+1.000€ pour les T1 /T2)

Monsieur Proust remercie le service et les agents pour le travail réalisé.

Monsieur Gendre dit qu'il faudrait que les agences bancaires s'engagent sur la question de l'entretien des logements destinés à la location.

Madame Inserguet dit que cela ne les intéressent pas.

Monsieur Gendre rappelle que dans le cadre du plan Climat, l'habitat est une cible car il y a beaucoup de déperditions de chaleur.

---

18. CDC – SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE N°2 (2019-2013)

La Communauté de Commune de l'Ile d'Oléron (CdC) a signé en 2015 un Contrat Local de Santé, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et de la Préfecture de Charente-Maritime.

Ce premier CLS visait à consolider et valoriser le partenariat local autour des questions de santé pour développer les conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations et à faciliter l'accès de tous, notamment des personnes les plus démunies, à la prévention, aux soins, aux services et à la promotion de la santé.

Le diagnostic initial avait fait émerger **cinq thématiques prioritaires**, traduites en **cinq fiches-actions** :

- **L'Accès aux soins** : améliorer l'accès aux soins et à la prévention de la population oléronaise, en particulier les personnes en situation de précarité.
- **Les Addictions** : favoriser l'accès de proximité aux soins pluridisciplinaires aux personnes addictes et leurs familles sur l'île d'Oléron et développer la prévention et la réduction des risques liés aux problématiques addictives.
- **Santé Mentale et prévention du suicide** : comprendre, identifier, intervenir, orienter une personne en crise suicidaire sur le territoire oléronais, vers une prise en charge adaptée à sa situation et aux circonstances.
- **Le Maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : permettre aux personnes âgées et aux personnes handicapées le libre choix de vivre à domicile.
- **Santé / Sexualité / Bien-être** : améliorer l'accès à l'information en matière de sexualité, à la prévention et aux soins gynécologiques des jeunes, en particulier ceux qui sont déscolarisés ou en situation de précarité.

Le **bilan de ce premier CLS est largement positif**, avec plus de 60% des actions réalisées, et aura permis de fédérer les partenaires locaux autour d'une volonté commune. Parmi les actions phares nées de la dynamique du CLS :

- Le développement d'un axe de travail sur la lutte contre les violences intrafamiliales, avec notamment la création d'un logement d'urgence à destination des femmes victimes de violence
- La mise en place du groupe Résoléron pour coordonner les acteurs du maintien à domicile
- La mise en place de consultations en addictologie sur Oléron (CSAPA)
- La création d'un guide d'information sur la santé sexuelle par les élèves du CEPMO

Afin de maintenir cette dynamique, de poursuivre les fiches-actions et de développer de nouvelles actions, la Communauté de Communes, l'ARS de Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture de la Charente-Maritime proposent de signer un nouveau Contrat Local de Santé pour la période 2019-2023.
Ce deuxième CLS poursuit la réalisation des fiches-actions initiales et intègre plusieurs nouveautés :

- La fiche-action « Santé Mentale et Prévention du suicide » évolue et est désormais labellisée **Contrat Local en Santé Mentale** en 2018, pour la qualité des actions qu'elle porte. (Présentée en annexe)
- Création de la fiche-action **Santé Environnementale** : Apporter une réponse aux besoins prioritaires en santé environnementale identifiés sur le territoire notamment concernant la qualité de l'air dans les lieux de la petite enfance. (Présentée en annexe)

Ce Contrat Local de Santé n°2 prendra effet à la date de sa signature jusqu'à son échéance en 2023. Au cours de sa période de validité, il pourra être modifié par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties et des fiches actions peuvent être ajoutées, retirées ou modifiées après avoir été présentées et validées par le comité de pilotage.

Le COORDINATEUR CLS / ACCESSIBILITE a pour principale mission d'animer le Contrat Local de Santé et la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

- Il assurera la coordination des acteurs locaux et favorisera la concertation ;
- Il mobilisera les compétences existantes et apportera son soutien aux acteurs locaux ;
- Il recueillera les données quantitatives et qualitatives afin de pouvoir rendre compte de l'état d'avancement des politiques locales validées par les instances qu'il anime par la présentation de bilan.

Un financement de 15 000 € annuel est accordé par l'ARS à la CdC d'Oléron pour une durée de 3 ans, à compter de la date de signature. Il est destiné à la coordination et au suivi du CLS. Un financement supplémentaire de 5000 € est attribué par l'ARS pour le Conseil Local en Santé Mentale, labellisé en 2018.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le Président de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron à signer le Contrat Local de Santé n°2 qui sera validé par le Comité de Pilotage le 14 février 2019.

Madame Marlin signale le manque d'accompagnants pour les personnes handicapées.

Madame Humbert signale les difficultés financières des structures de l'aide sociale à domicile comme le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) malgré les aides du Département.

Monsieur Massicot répond que l'aide sociale est une compétence régalienne.

Madame Marlin dit qu'il y a du travail de fait mais qu'il n'y a pas les moyens en face.

Madame Inserguet dit qu'il faut apporter les vrais besoins, réaffirmer une volonté politique.

Monsieur Parent rappelle que le gouvernement a bloqué l'augmentation des dépenses de fonctionnement du Département à 1,2%.

19. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la délibération fixant le dernier tableau des effectifs en date du 19 décembre 2018

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

Actualise les créations d'emploi figurant sur le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS mise à jour au 23 janvier 2019

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur d'EPCI (Strate 20 000 à 40 000 habitants)		A	1	TC	1
Attaché titulaire	Chargé de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage	A	1	TC	1
Attaché principal (détachement)	Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché CDI	Chargé de mission Déplacements	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Responsable du service développement économique	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission agriculture durable	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Manager de centre-ville	A	1	TC	0
Attaché contractuel	Chef de projet TEPOS	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Responsable ressources humaines	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Déplacements TEPOS	A	1	TC	1
Rédacteur ppal de 1ere cl	Responsable du service habitat et social Gestionnaire foncier	B	2	TC	2
Rédacteur (1)	Responsable secrétariat général	B	2	TC	1

	Secrétariat pôle technique				
Rédacteur contractuel (2)	Contrat Local de Santé	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Circuits courts alimentaire et communication	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Assistant développement éco maison des entreprises	B	1	TC	0
Cadre d'emploi des rédacteurs	Chargé de communication Animateur foncier agricole	B	2	TC	0
Adjoint administratif principal de 1ere cl	Gestionnaire Taxe de séjour Assistance ressources humaines Secrétariat service technique Assistante comptabilité Accueil/secrétariat général Assistant urba/foncier	C	6	TC	6
Adjoint administratif principal de 2ème cl	Instructeur droit des sols	C	1	TC	0
Adjoint administratif 23/35ème	Accueil	C	1	TNC	0
Adjoint administratif	Accueil Assistante/secrétaire RH	C	2	TC	1
Journaliste-pigiste (Art3)		A	1		1
Total filière administrative (1)			**30**		**22**

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	Responsable urbanisme / foncier Responsable pôle technique	A	2	TC	2
Cadre d'emploi des ingénieurs	Responsable pôle technique	A	1	TC	0
Ingénieur CDI	Politique territoriale de gestion des espaces naturels	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	PAPI programme d'action et de prévention des risques d'inondation /submersion	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	responsable du service littoral	A	1	TC	1
Technicien principal 1ère cl	Technicien voirie informatique Technicien littoral Instructeur du droit du sol	B	3	TC	3
Technicien contractuel	Prévention des risques professionnels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien resp. équipe espaces naturels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Animateur zéro déchet	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien énergies renouvelables	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien littoral	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Conseiller en énergie partagée Conseiller info-habitat	B	2	TC	2
Cadre d'emploi des techniciens (3)	Technicien espaces naturels	B	1	TC	0
Agent de maîtrise (4)	agent espaces naturels	C	1	TC	0
Adjoint technique principal 2ème cl (5)	Gardien de l'aérodrome 2 agents des bâtiments 1 agent espaces verts	C	4	TC	4
Cadre d'emploi des adjoints techniques (6)	1 agent des bâtiments 1 agent espaces naturels	C	2	TC	0
Adjoint technique (7)	2 agents des bâtiments 2 agents espaces verts	C	4	TC	4
Adjoint technique 2ème cl.contractuel	Agents des espaces naturels	C	3	TC	3
Total filière technique (2)			**31**		**26**

<u>Effectif du service « enfance – jeunesse »</u>

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)		**CAT.**	**Effectif budgétaire**	**Temps**	**Effectif pourvu**

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif ppal 2ème cl	Assistante administrative / financière Enf Jeunesse	C	1	TC	1
Sous total filière admi. (1)			**1**		**1**

FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 1ere cl	Crèche de Dolus	C	1	TC	1
Adjoint technique principal 2ème cl	Crèche de Dolus	C	1	TC	1
Sous total filière tech. (2)			**2**		**2**

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
*** Secteur social et activité d'éducation**					
Educateur principal de jeunes enfants	Responsable du relais assistant(e)s maternel(le)s	B	1	TC	1
	Crèche de Dolus et Saint Georges	B	3	TC	3
Educateur de jeunes enfants 1ère classe (8)	Responsable du relais assistant(e)s maternel(le)s Crèche de Dolus et Saint Georges	A	4	TC	0
Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants	Crèche de Dolus et Saint Georges	A	1	TC	0
Educateur territorial de jeunes enfants	Crèche Saint Georges	B	1	TC	1
Educateur de jeunes enfants 2ème classe (8)	Crèche Saint Georges	A	1	TC	0
Agent social principal 2eme cl	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	TC	2
Agent social territorial	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	2	TC	2

*** Secteur médico-social**					
Auxiliaire de puériculture ppal 1ere cl	Crèche de Dolus	C	2	TC	2
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl	Crèche de Saint Georges / Dolus	C	2	TC	2
Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	2	TC	0
Sous total filière San. & Soc. (3)			**22**		**13**

FILIERE DE L'ANIMATION					
Animateur territorial principal de 2ème cl	Responsable Bureau Information Jeunesse	B	1	TC	1
Cadre d'emploi d'animateur territorial (9)	Coordinateur projets enfance jeunesse	B	0	TC	0
Adjoint territorial d'animation principal 2 ème cl (9)	Coordinateur projets enfance jeunesse	C	1	TC	0
Adjoint territorial d'animation principal 1ème cl	Directeur centre de loisirs	C	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation 20/35°	Animateurs centre de loisirs	C	2	TNC	1
Adjoint territorial d'animation	Assistant pédagogique	C	1	TC	0
Sous total filière animation (4)			**6**		**3**

FILIERE SPORTIVE					
Conseiller territorial des APS	Responsable enfance jeunesse	B	1	TC	1
Sous total filière sportive (5)			**1**		**1**

Total Enfance-jeunesse (1+2+3+4+5)	**32**	**20**
Total CDC (ens. des services)	**93**	**68**

Effectif de la Régie Musées & Patrimoine de l'Ile d'Oléron

Grades ou emplois (Agents titulaires)		**Cat.**	**Effectif budgétaire**	**Temps**	**Effectifs pourvus**
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	Responsable de service RMPIO Régisseur Responsable Musée	B	3	TC	3
Assistant de conservation ppal de 2 ème cl	Médiation service des publics	B	1	TC	0
Assistant de conservation	Responsable Maison Paysanne	B	1	TC	1
Assistant de conservation contractuel	Chargé de projet Moulin de la Brée	B	1	TC	1
Adjoint du patrimoine pp de 2ème cl (5)	Médiation service des publics Responsable accueil Musée Responsable Ecomusée et agent accueil musée	C	3	TC	3
Total RMPIO			**9**		**8**

Effectifs de la Régie Oléron Déchets

I - Salariés de droit privé

Intitulé du poste		**Statut**	**Effectifs budgétaires**	**Temps**	**Effectifs pourvus**
Services communs					
Responsable service financier et comptabilité		CDI	1	TC	1
Responsable service marchés		CDI	1	TC	1
Technicien du bâtiment		CDI	1	TC	1
Chef de service Régie Oléron Déchets		CDI	1	TC	1
Technicien de collecte		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance et de valorisation des déchets (10)		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance des bacs de collecte de déchets		CDI	1	TC	1
Ecopôle Déchèteries					
Responsable d'exploitation écopôle		CDI	1	TC	1
Responsable sensibilisation et réduction des déchets		CDI	1	TC	1
Assistant chef de projet		CDD	1	TC	1
Animateur du tri et de la prévention		CDI	1	TC	1
Agent de distribution et de sensibilisation		CDI	1	TC	1
Agent chargé de l'accueil / secrétariat (Ecopôle)		CDI	1	TC	1
Gardien de déchetterie		CDI	6	TC	6
Conducteur d'engins		CDI	3	TC	3
Responsable des déchèteries		CDI	1	TC	1
Total			**23**		**23**

II - Agents titulaires

Grades ou emplois		**Cat.**	**Effectifs budgétaires**	**Temps**	**Effectifs pourvus**

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif ppal 1ere cl	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Adjoint administratif ppal 2ème cl	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	0
Adjoint administratif	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Total (1)			**3**		**2**

FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal de 1ère classe (11)	Responsable de collecte	B	0	TC	0
Cadre d'emploi des techniciens	Responsable de collecte	B	1	TC	0
Adjoint technique principal de 1ere cl	conducteur d'engins	C	1	TC	1
Total (2)			**2**		**1**

Total agt. tit. ROD ou de droit public (1+2)	**5**		**3**

Effectif total de la ROD :	
Budgétaire :	**28**

Effectif du service tourisme

Grades ou emplois (Agents titulaires)		**Cat.**	**Effectif budgétaire**	**Temps**	**Postes pourvus**
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur principal de 1ere cl.	Office de tourisme Marennes Oléron	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ème cl	Office de tourisme Marennes Oléron	C	1	TC	0
Adjoint administratif ppal 2ème cl	Office de tourisme Marennes Oléron	C	2	TC	1
Adjoint administratif	Office de tourisme Marennes Oléron	C	1	TC	0
Total			**5**		**2**

1- Promotion interne pour Brigitte BURG	135	0	**107**
2-Prise de fonctions Anaïs FOURNET en remplacement d'Alice LAMANDE			
3- Recrutement 1 technicien contractuel espaces naturels			
4- Recrutement 1 agent maîtrise contractuel espaces naturels			
5- Nomination d'Edouard LE TROCQUER et de Cédric CORREIA (suppression du poste adjoint du patrimoine)			
6- Départ Olivier ARMAND en disponibilité au 01/04/19 + recrutement 1 adjoint technique contractuel espaces naturels			
7- Départ Julien NADEAU mutation			
8- Reclassement des éducateurs de jeunes enfants en catégorie A			
9- Modification suite au recrutement du coordinateur enfance jeunesse			
10- Prise de poste Jean-Philippe LEVRAULT			
11- départ Franck POUPLARD mutation (fermeture de poste)			

Madame Dias demande qui est l'interlocuteur pour la collecte suite au départ du technicien.
Monsieur Massicot répond qu'il faut s'adresser à la responsable du service de la régie Oléron déchets.

20. ENFANCE JEUNESSE – DEROGATION HORAIRES SEJOURS EXTERIEURS

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que le service enfance jeunesse organise plusieurs fois dans l'année des séjours à destination des jeunes enfants et des adolescents.
Le principal séjour organisé concerne les vacances d'hiver composé de deux séjours ski pour l'ensemble des jeunes habitants l'Ile d'Oléron âgés de 7 à 16 ans. Ces séjours sont organisés directement par le service enfance jeunesse de la CDC dans une structure d'accueil dans un village des Pyrénées. Ils se dérouleront sur les vacances scolaires de février.
Le séjour sera scindé en 2 tranches d'âges :

- Des enfants âgés de 7 à 11 ans, dont le programme est organisé dans l'état d'esprit d'un séjour de découverte de l'environnement montagnard avec des séances de ski/snow et des activités (promenade en raquettes, visite d'une fromagerie, chiens de traîneau, séance de découverte de balnéo…)
- Des jeunes de 12 à 16 ans qui bénéficieront d'un séjour axé sur la pratique sportive ski/snow avec une sortie « chiens de traîneau » en fin de séjour.

Sur avis favorable du Comité Technique, qui s'est tenu le 20 décembre 2017, le Président propose une dérogation aux règles d'organisation de la durée du travail afin d'assurer la direction de ce séjour de vacances. Ainsi est proposé un régime d'équivalence pour compenser la surveillance continue au directeur du séjour.

Également afin de permettre à chacun des animateurs du séjour ainsi que du directeur de respecter des temps de repos nécessaires à la sécurité des agents mais aussi des enfants, un planning de repos sera formalisé avant chaque départ.

Cette dérogation s'applique à tous les séjours à venir qui se dérouleraient sous le format annoncé ci-dessus, par exemple les chantiers jeunes en France ou à l'étranger.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTE la dérogation exceptionnelle et ponctuelle aux règles d'organisation de la durée de travail pour l'encadrement de ce type de séjours de vacances
PROPOSE un régime d'équivalence pour le poste de direction du séjour
FIXE l'attribution de deux heures supplémentaires par jour pour la direction de ce type de séjour.

Pas d'observation.

Sortie de Monsieur Gendre.

21. ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION 17

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, apporte une expertise aux collectivités territoriales dans certains domaines notamment dans la gestion de carrière et de retraite des agents publics.
Les Centres de Gestion sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues entre les collectivités et le centre de gestion 17.

Depuis 2007, des conventions d'adhésion au service Retraites ont été signées entre le Centre de gestion et certaines collectivités souhaitant recourir à ces prestations. Ces conventions sont arrivées à leur terme.

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, les collectivités souhaitant adhérer ou renouveler leur adhésion à ce service, dès le 1er janvier 2019, doivent signer une nouvelle convention pour une durée de trois ans.

Les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Prestation	Coût forfaitaire
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite normale ou une pension de réversion	220 euros
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite carrière longue ou une retraite pour invalidité	340 euros
Instruction des autres dossiers (rétablissement, régularisation, validation de services…)	100 euros

Il convient de passer une convention entre la communauté de communes de l'île d'Oléron et le CDG17 pour bénéficier de ces prestations spécifiques.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Président, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Madame Humbert demande quels sont les délais d'instruction.
Monsieur Massicot répond qu'il faut prévoir 5 mois et le service du centre de gestion permet de limiter les erreurs.

22. FONDS DE CONCOURS 2018 A REPORTER EN 2019

Lors du vote du budget 2018 puis lors des conseils communautaires suivants, la Communauté de Communes a soutenu financièrement les collectivités pour l'accomplissement certains projets d'équipements ou de travaux via des fonds de concours.

A la fin de l'année 2018, certaines collectivités n'avaient pu transmettre les bilans comptables ou moraux de leurs actions. Compte tenu du caractère annuel des attributions de fonds de concours par la Communauté de Communes (comptabilité M14 ou M4) le Président de la Communauté de Communes sollicite l'assemblée afin de réinscrire ces projets qui n'ont pu être versées pour des raisons techniques au budget 2018 :

BUDGET CDC Oléron

Défense Cotes : travaux d'urgence de sécurisation de la digue de la Gauterelle (DCC 10 du 7/02/2018)
Suite aux tempêtes de décembre 2017 et début 2018, des dommages ont été constatés sur la Gauterelle sur la commune de St Georges d'Oléron. Le Conseil Départemental de Charente-Maritime s'est porté maitre d'ouvrage de cette opération de sécurisation dans l'attente du résultat de l'étude de faisabilité de retrait des ouvrages et de renaturation du secteur de la Gauterelle. Cette intervention intervient hors de la compétence Gémapi (de nature de lutte contre l'érosion).
Le Conseil Départemental sollicite la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 23 929.56 € (50 %)
Le plan de financement prévoit la participation de la commune de St Georges soit 11 964.78 € soit la forme d'un remboursement à la Communauté de Communes.

Voirie : Avenue des Pins (DCC 14 du 3/02/2016)
Réaménagement de la voirie « avenue des pins » reprise des enrobés (participation de 30 %)
Fonds de concours à verser à la Commune de St Pierre d'Oléron : 46 393.21 €

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTE le versement ces participations
DIT que les subventions seront reprises au BP 2019.

Pas d'observation.

23. ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE

Conformément à ses compétences, la Communauté de Communes attribue une subvention de fonctionnement aux associations gestionnaires d'équipements petite enfance (3 crèches multi-accueil) et enfance (3 centres d'accueil collectif de mineurs et 2 locaux jeunes).

Le versement de la subvention annuelle de fonctionnement de chacune de ces associations est conditionné par la transmission du rapport comptable de l'année N-1, approuvé par l'assemblée générale des membres de l'association. Compte tenu qu'une telle réunion n'est pas programmée avant le mois d'avril de l'année N et compte tenu du délai de mandatement, Mesdames et Messieurs les Présidents des associations Castel, Atalante, Foyer rural de Saint-Denis d'Oléron, A petits pas, Boule de Gomme et Les P'tits loups de mer ont sollicité un acompte sur la subvention 2019 afin d'éviter les problèmes de trésorerie.

La subvention globale sera versée trimestriellement sur l'année 2019,

Considérant l'avance comme premier versement, **sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés** ACCORDE un acompte sur la subvention 2019 à :

- l'association Castel de 104 500 €,
- l'association Atalante de 32 500 €,
- l'association Foyer Rural de 30 750 €, (dont 17 750 € pour l'ACM et 13 000 € pour le Local Jeunes)
- l'association A Petits Pas (crèche l'Îlot Mômes) de 26 125 €,
- l'association Enfance et Soleil (crèche Boule de Gomme) de 19 500 €,
- l'association Les P'tits Loups de Mer de 26 500 €,

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2019.

Pas d'observation.

24. SUBVENTIONS 2018 A REPORTER EN 2019

Lors du vote du budget 2018 puis lors des conseils communautaires suivants, la Communauté de Communes a soutenu financièrement certains projets pour l'animation du territoire ou aidé financièrement des associations sociales, culturelles, sportives ou éducatives.

A la fin de l'année 2018, certaines associations n'avaient pu transmettre les bilans comptables ou moraux de leurs actions. Compte tenu du caractère annuel des attributions de subventions par la Communauté de Communes (comptabilité M14 ou M4) et du caractère indispensable de la subvention pour le bon fonctionnement de l'association afin d'équilibrer ses comptes et sa trésorerie, Le Président de la Communauté de Communes sollicite l'assemblée afin de réinscrire les subventions qui n'ont pu être versées pour des raisons techniques au budget 2018 :

BUDGET CDC Oléron

Subventions article 6574 – CLLAJ convention pour favoriser l'accès des jeunes de 16 à 30 ans au logement autonome : subvention de fonctionnement et permanences au BIJ (solde 50 %)	22 500 €
Subventions article 6574 – VOG (Groupe voile Oléron) : organisation de course de catamarans	700 €
Subventions article 6574 – YCO : compétition de Windsurf	500 €

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés ACCEPTE le versement ces subventions
DIT que les subventions seront reprises au BP 2019.

Pas d'observation.

25. ENGAGEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES 2019 – DELIBERATION DITE SPECIALE

L'article L 1612-1 alinéa 3 et suivants du CGCT autorise le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote du budget : " jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. « L'alinéa 6 précise : "Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Aussi il conviendrait d'engager les projets suivants :

BUDGET CDC OLERON

Construction de la Gendarmerie Intercommunale

La construction de la Gendarmerie intercommunale a été déléguée par convention à la SEMDAS. Pour lui permettre de mener ce projet, la SEMDAS sollicite des avances de fonds selon les dépenses prévisionnelles résultant de ses engagements et des marchés signés. Ponctuellement, la SEMDAS justifie des dépenses réalisées en transmettant à la Communauté la copie des factures et des marchés. Ces dépenses sont alors comptabilisées dans le budget de la CDC en opération d'ordre (chapitre 041).

Pour permettre la régularisation des prochaines dépenses transmises par la SEMDAS, il conviendrait d'inscrire les crédits pour effectuer des opérations :

Dépenses
Opération 88 Fonction 114 article 2313 (041)
Engagement, mandatement, liquidation : 120 000,00 €

Recettes
Opération 88 Fonction 114 article 238 (041)
Engagement, mandatement, liquidation : 120 000,00 €

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2019.

Défense Cote – Travaux d'urgence

La CdC s'est engagée à financer une partie des travaux d'urgence sur la digue de la Gauterelle. Cette participation à verser au Conseil Départemental intègre la part communale (St Georges) que celle-ci s'est engagée à reverser à la Communauté de Communes.

Article 2041323 Opération 51
Engagement, mandatement, liquidation : 23 930,00 €

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2019.

BUDGET AERODROME DE BOIS FLEURY

Construction de Hangars

Le budget 2019 du BA Aérodrome prévoit la reconstruction de deux hangars. Les ordres de services pour le démarrage des travaux ont été signés en début d'année 2019. Pour permettre l'engagement des travaux avant le vote du budget, il conviendrait d'inscrire une partie du budget consacré à cette opération.

Article 2314
Engagement, mandatement, liquidation : 112 500.00 €

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2019.

BUDGET REGIE MUSEE & PATRIMOINE

Aménagement du site du Port des Salines

Le budget 2019 de la Régie Musée et Patrimoine prévoit l'aménagement avant le mois d'avril 2019 (date d'ouverture du site) d'une cabane destinée à l'accueil du public (nouvelle salle pédagogique). Les ordres de services pour le démarrage des travaux ont été signés en début d'année 2019. Pour permettre d'engagement des travaux avant le vote du budget, il conviendrait d'inscrire une partie du budget consacré à cette opération.

Article 21738 – Opération 154
Engagement, mandatement, liquidation : 30 000.00 €

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2019.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de ces crédits qui seront repris au budget 2019.

Pas d'observation.

Retour Monsieur Gendre.

26. CDC – APPLICATION DE PENALITE SUR MARCHE LIVRAISON D'UN VEHICULE

Dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules du service technique, la Communauté de Communes a lancé une mise en concurrence : marché CDC 2018-06 Lot 1 pour la livraison d'un véhicule utilitaire de -3.5 T.
L'offre de la société Palau, concessionnaire Ford a été jugée la plus compétitive pour la livraison d'un Transit benne avec roues jumelées pour un montant HT de 23 276.75 €.
Le marché prévoyait une livraison du véhicule sous 3 mois soit une livraison au 6 juillet 2018.

Le titulaire du marché a évoqué des problèmes logistiques dans le transfert du véhicule du site de production au site du carrossier chargé de la préparation du véhicule (dans le Nord de la France) et a informé la Communauté de Communes d'un retard de livraison. Cette dernière est intervenue le 12 novembre 2018.

La Communauté de Communes a sollicité le fournisseur pour l'application d'une remise négociée à l'amiable.
La proposition du concessionnaire est l'application d'une remise supplémentaire de 2 730€ HT ou 3276 € TTC que les services de la collectivité jugent comme « acceptable ».

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE l'application de cette remise comme solde de tout compte et remise de toute pénalité prévue par ce marché et excédant ce montant.

Pas d'observation.

27. ROD – MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 mai 2010, portant sur la mise en place d'un programme de prévention des déchets en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME),
- Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2010 adoptant le plan d'actions de l'Agenda 21,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2014 engageant la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron dans la poursuite de l'Agenda 21,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2014 approuvant la candidature de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron à l'appel à projet « territoire zéro gaspillage zéro déchet»,
- Vu la reconnaissance du programme Oléron Zéro Déchets par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » le 13 novembre 2015.
- Vu la délibération du conseil communautaire du 20 Septembre 2017 autorisant la signature d'un Contrat d'Objectifs D'Economie Circulaire avec l'ADEME,
- Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui prévoit que Les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025,
- Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui prévoit notamment l'augmentation de la TGAP sur les installations de stockage et traitement des déchets d'ici 2025,

Considérant l'étude de faisabilité technico-économique pour l'instauration d'une tarification incitative réalisée en 2018 par le bureau d'études Environnement et Solutions et les échanges qui ont eu lieu lors des différents comités de pilotage de suivi de cette étude,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets en date du 30 novembre 2018,
Considérant l'avis favorable des conseillers communautaires réunis le 9 janvier en formation non délibérante,

Considérant les objectifs de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron de réduire les déchets, d'optimiser le service, et de préserver la démarche de développement durable, contenus dans l'Agenda 21 et la démarche labellisée Zéro gaspillage zéro déchet,

Il est proposé de mettre en œuvre la redevance incitative à l'horizon 2022 afin de financer le service public de prévention et gestion des déchets.
En effet, le service déchets est actuellement financé par la REOM, redevance d'enlèvement des ordures ménagères, dont le montant est forfaitaire. La redevance incitative (REOMI) viendrait se substituer à la REOM.

Les objectifs de la redevance incitative sont :

- de réduire les quantités d'ordures ménagères collectées et d'augmenter les quantités de déchets triés,

- de responsabiliser l'usager sur sa production de déchets et son utilisation du service,

- d'optimiser le service en l'adaptant aux besoins réels des usagers,

- d'anticiper la forte hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) prévues d'ici 2025,

Les principes fixés lors des différentes commissions et réunions de travail sont les suivants :

- facturation au service rendu avec une part fixe et une part variable. La part fixe comprendra un nombre de levées ou d'ouvertures minimum. La part fixe sera liée à la taille du bac de l'usager ou à la taille du tambour des colonnes d'apport volontaire. La part variable sera liée au nombre de levées du bac ou au nombre d'ouvertures de tambour de colonnes, et non en fonction du poids ;

- les déchèteries seront équipées de systèmes de contrôle d'accès, sans limite du nombre d'accès, empêchant tout usager ne payant pas sa redevance sur l'île d'Oléron d'accéder au service.

Le montant de la part forfaitaire de la redevance devra être incitatif et être d'un niveau inférieur à la redevance actuelle (200€).

Il est proposé le calendrier de mise en place suivant :

2019 : Préparation des consultations et opérations préalables nécessaires à la mise en œuvre de la tarification incitative,

2020 : Réalisation d'une enquête en porte à porte auprès de chaque usager du service afin d'expliquer le dispositif et d'équiper les bacs de puces (recrutement d'agents par la collectivité pour la réalisation de l'enquête),

2021 : Facturation « à blanc ». C'est-à-dire poursuite de la facturation à la REOM mais envoi d'une simulation de facturation en redevance incitative,

2022 : Facturation à la redevance incitative réelle.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés (1 CONTRE : M-C.SELLIER-MARLIN)
DECIDE de mettre en place la redevance incitative à compter du 1er janvier 2022 avec une facturation blanche en 2021,
AUTORISE le Président à lancer les consultations et recrutements nécessaires à la préparation de la mise en œuvre de la redevance incitative,
AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, notamment les demandes d'aides financières,
PRÉCISE que la grille tarifaire devra faire l'objet d'une délibération avant décembre 2020.

Monsieur Parent dit que la redevance incitative est probablement incontournable et qu'il entend les craintes et les situations pénalisantes. Aussi, il dit souhaiter de la créativité dans les solutions de gestion des déchets et demande si on peut compléter le compostage avec des poulaillers ou des cochons « communaux » par exemple.

Monsieur Gendre dit y être très favorable et que cela pourrait être mis en place à l'échelle intercommunale. Il dit regretter les blocages administratifs en la matière.

Monsieur Massicot dit que le débat concernant les déchets putrescibles devra être réglé en 2025, que c'est une obligation légale. Il rappelle que la régie Oléron déchets a distribué 180 poules sur le territoire. Concernant l'élevage d'un cochon, cela était fait au centre héliomarin qui a dû arrêté pour des raisons sanitaires ; il faudra donc étudier la question sérieusement.

Madame Marlin dit que nous sommes tous fondamentalement d'accord sur l'objectif de réduire nos déchets, mais que nous ne sommes pas tous égaux face aux bio-déchets car on peut avoir des modes de vie différents, des situations financières différentes. Elle dit que ceux qui ne vont pas au restaurant ni en vacances produisent davantage de déchets. Elle dit qu'il y a aussi les contraintes matérielles, ceux qui ne disposent pas de jardin et qui ont besoin pour une raison sanitaire de faire collecter leurs bio-déchets une fois par semaine. Elle dit qu'il ne faut pas pénaliser les foyers qui n'ont pas solution pour réduire leur production de déchets.

Monsieur Massicot explique que les composteurs collectifs sont à développer, que l'étude menée actuellement cible les cantines et les restaurateurs. Il dit souhaiter une solution pour 2022 pour être prêts pour 2025.

Madame Marlin dit ne pas être satisfaite par le rapport réalisé. Elle dit qu'à Oléron les habitants sont déjà sensibilisés à la réduction des déchets, que la mise en place de la redevance incitative est injuste.

Monsieur Massicot dit que c'est un sujet important pour l'île d'Oléron. Il rappelle que la caractérisation a mis en évidence une part importante de bacs non pleins présentés à la collecte et qu'une marge de progression importante est à gagner sur le contenu des poubelles car 80% des déchets pourraient être ailleurs que dans le bac de collecte des déchets ménagers (par exemple dans le bac de tri, le compostage notamment).

Monsieur Benito Garcia dit être d'accord sur le fond mais qu'il a des craintes sur les odeurs désagréables en période estivale avec 15 levées annuelles prévues au forfait.

Monsieur Massicot précise que le nombre de passage du camion de collecte reste le même et que le nombre de levées est individuel.

Madame Dias dit que pour un même nombre de levées qu'à l'heure actuelle, la facture va augmenter.

Monsieur Massicot dit que la redevance incitative responsabilise les usagers et que la levée supplémentaire au-delà du forfait serait de 3€.

Madame Humbert dit craindre aussi les problèmes de salubrité par rapport à la consommation de coquillages. Elle évoque les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer pour amener leurs déchets.

Madame Vitet dit que les personnes âgées produisent moins de déchets.

Madame Humbert répond que leur production augmente quand elles reçoivent leur famille.

Madame Inserguet répond que dans ce cas leur famille peut les aider.

Monsieur Benito Garcia demande quelle est la solution pour les estivants et pour l'accès aux déchetteries.

Monsieur Massicot dit qu'il faudra apporter une solution technique. Concernant les déchetteries, il rappelle le texte de la délibération : « Les déchèteries seront équipées de systèmes de contrôle d'accès, sans limite du nombre d'accès, empêchant tout usager ne payant pas sa redevance sur l'île d'Oléron d'accéder au service. »

Monsieur Benito Garcia dit s'inquiéter des dépôts sauvages.

Monsieur Massicot ne voit pas d'impacts.

Monsieur Sueur dit que la commune de St-Pierre d'Oléron a été très impactée par les dépôts en pied de colonnes et que la mise en place d'outils de vidéosurveillance a eu pour effet immédiat de responsabiliser les personnes sans les verbaliser. Il ajoute que la redevance incitative va établir un équilibre car les gros producteurs de déchets ne sont pas les contributeurs les plus importants. Il dit que le choix de la collecte à la levée plutôt que la pesée lui semble intéressant. Il ajoute que la redevance incitative va favoriser le tri et que cette nouvelle tarification est équivalente à celle de l'eau ou de l'électricité, qu'on pourra viser une baisse de la redevance de base. Il dit que la suppression des containeurs à roulettes à l'entrée des villages va améliorer considérablement la valeur pittoresque de l'île. Enfin, il précise qu'il sera vigilant sur la période estivale aux problèmes de nuisances nauséabondes.

Monsieur Gendre dit être favorable à la redevance incitative parce qu'elle s'accompagne d'actions comme la promotion de l'utilisation de sacs-cabas, les composteurs…, qu'il faut inciter les habitants à s'entraider et qu'il est envisageable de récompenser les restaurants bons élèves. Il ajoute qu'il faut maintenir les actions de

sensibilisation auprès des scolaires. Enfin, il dit qu'il est quand-même dommage de faire circuler des camions au diésel, pour collecter des poubelles à moitié remplies et les emmener vers l'incinérateur.

Madame Dias dit que les camions circuleront encore.

Monsieur Gendre répond que le projet est évolutif et que le nombre de tournées pourrait baisser.

Madame Humbert propose d'écrire aux grands distributeurs pour les sensibiliser aux problèmes du suremballage.

Monsieur Parent dit que ce n'est pas seulement une question de principe et qu'il faudra aborder les questions sociales.

---

28. ROD – ETUDE POUR LA VALORISATION DE LA FRACTION LIGNEUSE DES DECHETS VEGETAUX EN COMBUSTIBLE

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 mai 2010, portant sur la mise en place d'un programme de prévention des déchets en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie,
Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2010 adoptant le plan d'actions de l'Agenda 21,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2014 engageant la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron dans la poursuite de l'Agenda 21,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2014 approuvant la candidature de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron à l'appel à projet « territoire zéro gaspillage zéro déchet »,
Vu la reconnaissance du programme Oléron Zéro Déchets par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » le 13 novembre 2015.
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 Septembre 2017 autorisant la signature d'un Contrat d'Objectifs D'Economie Circulaire avec l'ADEME,

Le site de l'Ecopôle de l'île d'Oléron collecte les déchets végétaux (tailles, tontes et autres) des particuliers et des professionnels de l'île qui sont dirigés et traités sur la plateforme de compostage. Depuis 2014, entre 11 500 tonnes et 12 000 tonnes de déchets végétaux sont collectés alors que la plateforme de compostage est dimensionnée pour en traiter entre 8 000 et 10 000. Par conséquent, une partie des déchets végétaux est évacuée vers une plateforme de compostage sur le continent.

Par ailleurs, la communauté de communes de l'île d'Oléron est engagée dans les démarches TEPOS (Territoire à énergie positive) et TER (Territoire Econome en Ressources). Le territoire réfléchit donc à la possibilité d'utiliser des ressources locales d'énergie pour alimenter en combustible les Oléronais.

La collectivité a donc pour projet d'extraire la partie ligneuse des déchets végétaux en amont du processus de compostage afin de diminuer les quantités de refus de criblage et de valoriser cette partie ligneuse en combustible de manière à satisfaire les objectifs du programme TEPOS. La communauté de communes souhaiterait s'orienter vers un combustible de type bûchette compressée ou granulé à destination des foyers oléronais, ou à défaut vers la fabrication de plaquettes.

Afin de satisfaire aux exigences des normes sur les biocombustibles et de s'assurer de la faisabilité du projet, un accompagnement sera réalisé par un bureau d'étude afin de réaliser les 3 missions suivantes :

- Caractérisation des déchets végétaux de l'île d'Oléron (protocole d'échantillonnage, analyse des déchets végétaux et étude de la saisonnalité, exploitation des résultats),
- Préparation de la matière (Définition des cahiers des charges, élaboration d'un plan d'essais des machines d'extraction de la fraction ligneuse, protocole d'échantillonnage, analyses des fractions extraites, élaboration d'un plan d'essais des machines de dépollution de la fraction ligneuse, analyses des fractions dépolluées, exploitation des résultats),
- Transformation en combustible (essais de briquetage / granulation et analyses, analyses des produits, analyses de la combustion, exploitation des résultats).

L'étude sera réalisée en plusieurs phases (tranches conditionnelles). En effet, si les résultats de la première ou de la seconde phase indiquent que la valorisation n'est pas possible, les phases suivantes ne seront pas engagées.

Des prestations complémentaires seront nécessaires pour les étapes 2 et 3. Notamment il sera nécessaire à l'étape 2 de louer et tester différents types de matériels (broyeurs, cribles, dépoussiéreur, dépierreur, etc ..) pour étudier les caractéristiques techniques qui permettent d'atteindre les meilleurs résultats d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Lors de l'étape 3, des essais de séchage seront également réalisés afin d'étudier les différentes technologies disponibles et d'évaluer leurs incidences sur le procédé (coût, émission de gaz à effet de serre, consommation énergétique …). Les prestations complémentaires nécessaires seront définies en cours d'étude, elles ont été estimées pour l'établissement du plan de financement prévisionnel mais ne sont pas encore connus à ce jour. C'est pourquoi le plan de financement est établi en 2 parties.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Accompagnement – étude faisabilité :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES			
		Structures	Montant éligible	Taux	Montant
Accompagnement – études	60 000 €	Fonds propres ROD	60 000 €	20%	12 000 €
		LEADER	60 000 €	50%	30 000 €
		ADEME	60 000 €	30%	18 000 €
TOTAL :	60 000 €			100%	60 000 €

Prestations complémentaires :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES			
		Structures	Montant éligible	Taux	Montant
Prestations (location de matériel et essais)	37 000 €	Fonds propres ROD	37 000 €	20%	7 400 €
		Région Nouvelle Aquitaine	37 000 €	50%	18 500 €
		ADEME	37 000 €	30%	11 100 €
TOTAL :	37 000 €			100%	37 000 €

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le projet et son plan de financement prévisionnel,
ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'année 2019,
AUTORISE le Président à solliciter une participation financière auprès de l'Europe (programme LEADER) pour un montant de 30 000 €, de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 18 500 €-et de l'ADEME pour un montant global de 29 100 €.
AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces aides.

Pas d'observation.

29. ROD – VENTE DE COMPOST : TARIF DE DESTOCKAGE 2019

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 mai 2018 instaurant un tarif de déstockage de compost pour les commandes annuelles supérieures à 1000 tonnes,

Dans le cadre de l'exploitation du site de l'Ecopôle de l'Ile d'Oléron, la Régie Oléron Déchets vend sur le site du compost de déchets verts. Différents tarifs sont prévus pour la vente de compost aux particuliers du territoire, aux professionnels ainsi qu'aux coopératives agricoles.
Les volumes de compost vendus à ces différents producteurs ne permettant pas d'assurer l'écoulement du produit, la Régie Oléron Déchets souhaite contractualiser avec des entreprises extérieures du territoire la vente de compost pour des volumes d'enlèvement annuel supérieur à 1000 tonnes par an.

Le prix de vente proposé est le suivant :

- Compost en vrac pour les clients dont la commande est supérieure à 1000 t/an, (0/20mm),	3,00 euros la tonne départ HT	TVA 10%

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE ces tarifs applicables à l'entrée en vigueur de la délibération,

AUTORISE le président à émettre les titres de recettes correspondants.

Pas d'observation.

---

30. RMPIO –MAISON ECO-PAYSANNE – ADHESION ASSOCIATION TWIZA

Suite à l'ouverture du centre d'interprétation de la Maison éco-paysanne, la programmation pluriannuelle de chantiers participatifs et démonstrations de savoir-faire et d'éco-matériaux va pouvoir se mettre en place.

A ce titre, l'adhésion à l'Association Twiza, Réseau qui fédère les acteurs de l'habitat écologique permettrait de soutenir la démarche de cette association et de communiquer sur la Maison éco-paysanne et sur les chantiers participatifs, stages et initiations qu'elle propose. En effet, l'Association dispose d'une plateforme web qui recense les chantiers participatifs, les entreprises spécialisées dans l'éco-construction et les personnes souhaitant participer à des chantiers participatifs, soit environ 500 publications. Elle dispose également d'une page facebook suivie par plus de 32 000 personnes.

Le montant annuel de l'adhésion pour une collectivité est fixé à 300 €.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le principe d'adhésion à l'Association Twiza

AUTORISE le Président à signer et mettre en œuvre toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

Pas d'observation.

QUESTION DIVERSE

<u>Sortie du PETR Pays Marennes-Oléron</u>

Monsieur Massicot rappelle avoir fait état de l'avancement de la procédure d'évolution du syndicat mixte Pays Marennes-Oléron en conseil communautaire de novembre 2018. Il a également fait un point d'avancement en bureau communautaire courant janvier. Il rappelle que le SCOT (schéma de cohérence territorial) est obligatoire sinon le droit commun s'appliquerait ce qui serait préjudiciable pour les communes, surtout celles sans PLU (plan local d'urbanisme). Il informe donc qu'on s'oriente vers la création d'un syndicat mixte porteur du SCOT qui conserverait aussi la mission SIG (système d'information géographique) et Observatoire. Il indique que le protocole d'accord doit être soumis au vote lors du conseil communautaire du 13 mars.

Monsieur Parent dit comprendre la situation mais regrette que le SCOT perdure à l'échelle Marennes-Oléron car politiquement on continue à travailler avec un territoire continental différent.

Monsieur Sueur dit que c'est un point vu avec le Préfet.

Monsieur Benito Garcia demande à quoi a servi ce processus.

Monsieur Gendre souhaite préciser que certains Oléronais et certains élus se sont exprimés, que le débat n'a pas servi à rien car les électeurs connaitront la position des uns et des autres.

Madame Humbert rappelle que l'élaboration du premier SCOT a été laborieuse.

Monsieur Massicot indique que la MIS (maison des initiatives et des services) qui est de compétence communautaire pourra être maintenue dans un partenariat avec la Communauté de communes du bassin de Marennes.

Fin de séance à 17h00.